



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CORRÈZE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°19-2020-049

PUBLIÉ LE 29 MAI 2020

# Sommaire

## **Direction départementale des finances publiques de la Corrèze**

19-2020-05-28-002 - Délégation du responsable du SIE de Tulle en matière de contentieux et gracieux fiscal (2 pages) Page 3

19-2020-05-28-003 - Délégation générale de signature - SIE TULLE (2 pages) Page 6

## **Direction départementale des territoires / Direction**

19-2020-05-28-001 - Arrêté préfectoral modificatif juin 2020 portant réglementation temporaire de la circulation des véhicules transportant des bois ronds (40 pages) Page 9

## **Préfecture / Cabinet du Préfet / Service des sécurités / Bureau interministériel de défense et de protection civiles**

19-2020-05-26-001 - Arrêté portant agrément relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement destinés à être lancé par un mortier (1 page) Page 50

## **Préfecture / Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial / Bureau de la coordination administrative interministérielle**

19-2020-05-29-004 - Arrêté portant délégation de signature à M. Bernard LIDIN, administrateur des finances publiques, directeur départemental des finances publiques de la Corrèze par intérim, en matière d'actes relevant du pouvoir adjudicateur (2 pages) Page 52

19-2020-05-29-005 - Arrêté portant délégation de signature en matière de régime d'ouverture au public des services déconcentrés de la direction départementale de la Corrèze (1 page) Page 55

19-2020-05-29-006 - Arrêté portant délégation de signature en matière d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la direction départementale de la Corrèze (1 page) Page 57

19-2020-05-29-002 - Arrêté portant délégation de signature à M. Bernard LIDIN, directeur départemental des finances publiques de la Corrèze par intérim, -Gestion financière de la Cité administrative de Tulle- (2 pages) Page 59

19-2020-05-29-003 - Arrêté portant délégation de signature en matière de transmission aux collectivités locales et établissements publics locaux à fiscalité propre de divers états et informations nécessaires au vote du produit fiscal à M. Bernard LIDIN, directeur départemental des finances publiques de la Corrèze, par intérim (1 page) Page 62

19-2020-05-29-001 - Arrêté préfectoral portant délégation de signature en matière domaniale à M. Bernard LIDIN, directeur départemental des finances publiques de la Corrèze par intérim (4 pages) Page 64

Direction départementale des finances publiques de la  
Corrèze

19-2020-05-28-002

Délégation du responsable du SIE de Tulle en matière de  
contentieux et gracieux fiscal

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE LA CORREZE**

**SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES de TULLE**

**DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX  
ET DE GRACIEUX FISCAL**

La comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Tulle;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée à Mme BOISARD Anne, inspectrice, adjoint au responsable du service des impôts des entreprises de Tulle, à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;
- 4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;
- 5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;
- 6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 6 mois et porter sur une somme supérieure à 10 000 € ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

4°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

5°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
BESSE Eliette	Contrôleuse principale	10 000 €	10 000 €		
SARTRE Véronique	Contrôleuse	10 000 €	10 000 €		
VALETTE Jean-François	Contrôleur	10 000 €	10 000 €		
POULLET Grégory	Contrôleur			5 mois	4 999 euros
DUPUY Delphine	Contrôleuse			5 mois	4 999 euros

## Article 3

Le présent arrêté prend effet le 02 juin 2020 et sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Corrèze.

A Tulle, le 28 mai 2020  
La comptable intérimaire, responsable du service  
des impôts des entreprises,



Marie Laure PELISSIE

Direction départementale des finances publiques de la  
Corrèze

19-2020-05-28-003

Délégation générale de signature - SIE TULLE



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES FINANCES PUBLIQUES  
DE LA CORREZE  
SIE de TULLE**

**DELEGATION GÉNÉRALE DE SIGNATURE**

Vu l'article L 622-24 du code de commerce relatif au redressement et à la liquidation judiciaire des entreprises ;  
Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la Direction Générale des Finances Publiques ;  
Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;  
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

La soussignée PELISSIE Marie Laure, inspectrice principale,  
responsable intérimaire du Service des Impôts des Entreprises de Tulle déclare :

constituer pour mandataire spécial et général Madame BOISARD Anne, inspectrice,

- donner pouvoir de gérer et administrer, pour elle et en son nom, en son absence le Service des Impôts des Entreprises de Tulle,
- opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception,
- recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée,
- exercer toutes poursuites,
- agir en justice et signer les déclarations de créances en cas de procédures collectives et autres actes nécessaires au bon déroulement des dites procédures,
- acquitter tous mandats et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements,
- opérer à la direction départementale des Finances publiques les versements aux époques prescrites et en retirer récépissé à talon,
- donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'administration,
- de la représenter auprès des agents de l'administration de la Poste pour toute opération,
- signer les virements de gros montants et / ou urgents, de signer les virements internationaux, de signer les chèques sur le Trésor, de signer les ordres de paiement, de la représenter auprès de la Banque de France,
- de la suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer seule ou concurremment avec elle tous les actes relatifs à la gestion du Service des Impôts des Entreprises de Tulle et aux affaires qui s'y rattachent.

  
MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS

• En conséquence, lui donner pouvoir de passer tous actes, d'élire domicile et de faire, d'une manière générale, toutes les opérations qui peuvent concerner la gestion du Service des Impôts des Entreprises de Tulle, entendant ainsi transmettre à Madame BOISARD Anne tous les pouvoirs suffisants pour qu'elle puisse, sans son concours, mais sous sa responsabilité, gérer ou administrer tous les services qui lui sont confiés.

• Prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.

La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs du département de la Corrèze


Fait à Tulle, le 28 mai 2020

Signature du délégataire



BOISARD Anne, inspectrice

Signature du délégué

Bon pour pouvoir  


Le responsable intérimaire  
PELLISSIE Marie Laure, inspectrice principale

(1) faire précéder la signature de la mention « Bon pour pouvoir »



Direction départementale des territoires / Direction

19-2020-05-28-001

**Arrêté préfectoral modificatif juin 2020 portant  
réglementation temporaire de la circulation des véhicules  
transportant des bois ronds**

*Arrêté préfectoral modificatif juin 2020 portant réglementation temporaire de la circulation des  
véhicules transportant des bois ronds*

PRÉFET DE LA CORRÈZE

Direction départementale des territoires  
de la Corrèze

**Arrêté préfectoral modificatif 06/2020  
portant réglementation temporaire de la circulation  
des véhicules transportant des bois ronds**

Le préfet de la Corrèze,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

- Vu le code de la route et notamment ses articles R. 433-9 à R. 433-16 ;
- Vu le code de la voirie routière, notamment ses articles L.131-8 et L. 141-9 ;
- Vu le décret du 9 mai 2018 portant nomination Frédéric VEAU, en qualité de préfet de la Corrèze ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 portant création des directions départementales interministérielles ;
- Vu le décret n° 2009-780 du 23 juin 2009 relatif au transport de bois ronds et complétant le code de la route ;
- Vu l'arrêté n° INTA2008191A du Premier ministre et du ministre de l'Intérieur du 26 mars 2020 portant nomination de Marion SAADE, en qualité de directrice départementale des territoires de la Corrèze à compter du 6 avril 2020 ;
- Vu l'arrêté préfectoral n° 19-2020-04-03-001 du 3 avril 2020 donnant délégation de signature à Marion SAADE chargée d'exercer les fonctions de directrice départementale des territoires de la Corrèze ;
- Vu l'arrêté n° 19-2020-04-06-018 du 6 avril 2020 donnant subdélégation de signature à Bruno NOAILHAC en sa qualité de chef de la mission éducation et sécurité routières ;
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2010, portant réglementation de la circulation des véhicules transportant des bois ronds ;
- Vu les demandes présentées par les donneurs d'ordre du transport de bois ronds ;
- Vu l'avis du président du conseil départemental de la Corrèze ;
- Vu l'avis des maires des communes concernées ;
- Sur proposition du directeur départemental des territoires ;



cité administrative Jean Montalat, place Martial Brigouleix – BP 314 – 19011 Tulle cedex – Tél. : 05.55.21.80.26  
heures d'ouverture au public de la DDT : 9h00 -12h00 / 13h30-16h30  
heures d'ouverture de la cité administrative : 8h00 – 18h00

[www.correze.gouv.fr](http://www.correze.gouv.fr)

rubrique : /Services-de-l-Etat/Agriculture-environnement-amenagement-et-logement/Direction-departementale-des-territoires-DDT

**DDI**  
des services  
de l'État à vos côtés

<http://twitter.com/Prefet19>

## Arrête

Article 1<sup>er</sup> - Les documents annexés à l'arrêté préfectoral du 29 décembre 2010 sus-visé sont remplacés par ceux qui sont annexés au présent arrêté préfectoral. Ces documents sont consultables sur le site internet de l'État en Corrèze

<https://www.correze.gouv.fr/Politiques-publiques/Transports-et-securite-routiere/Transports/Le-transport-du-bois>

et sur le site Cartogip

<https://cartogip.fr/index.php>

Article 2 - L'arrêté du 30 avril 2020 modifiant l'arrêté du 29 décembre 2010 portant réglementation de la circulation des véhicules transportant des bois ronds est abrogé.

Article 3 - Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corrèze et inséré sur le site internet

Article 4 - Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa notification / publication, d'un recours gracieux auprès du préfet de la Corrèze ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Limoges. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Article 5 -

- le colonel commandant le groupement de gendarmerie départemental de la Corrèze ;
- le directeur départemental de la sécurité publique ;
- le président du conseil départemental ;
- le directeur de la société des autoroutes du sud de la France ;
- le directeur de la direction interdépartementale des routes du centre-ouest ;
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- le directeur départemental des territoires ;

sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Tulle, le 28 mai 2020

Pour le préfet et par délégation,  
Pour la directrice départementale  
et par subdélégation,  
Le chef de la mission éducation et  
sécurité routières,

Bruno NOAILHAC

Arrêté préfectoral  
portant réglementation temporaire de la circulation  
des véhicules transportant des bois ronds

Annexe récapitulative – juin 2020

## 1 Réseau dérogatoire permanent :

### A. Voirie État et société d'autoroute :

Gestionnaire	Type voie	Numéro voie	Extrémités	
DIRCO	Autoroute	20	MASSERET Limite avec le département de la Haute-Vienne	NESPOULS Limite avec le département du Lot
ASF	Autoroute	89	USSAC carrefour échangeur A20	CUBLAC Limite avec le département de la Dordogne
ASF	Autoroute	89	MERLINES Limite avec le département du Puy-de-Dôme	SAINT-PARDOUX-L'ORTIGIER carrefour échangeur n° 46.1 (A 20)

### B. Voirie départementale :

Gestionnaire	Type voie	Numéro voie	Extrémités	
CD19	Départementale	108	SAINT-ANGEL carrefour RD 1089	SAINT-ANGEL accès Ets Gaignol
CD19	Départementale	108	LIGINIAC carrefour RD 20	LIGINIAC accès Ets Desteve
CD19	Départementale	1089	Contournement Nord de BRIVE: USSAC carrefour échangeur n°49 (A 20)	Contournement Nord de BRIVE: MALE-MORT carrefour déviation (Cazaude)
CD19	Départementale	1089	USSEL carrefour RD 982	Contournement Nord de BRIVE: MALE-MORT carrefour déviation (Cazaude)
CD19	Départementale	1089	FEYT (Limite Puy de Dôme)	USSEL carrefour VC Bussiertas
CD19	Départementale	1089	USSEL carrefour RD 982	USSEL carrefour VC Bussiertas (sens Sud-Nord)
CD19	Départementale	1120	NAVES carrefour échangeur n°20 (A 89)	ESPARTIGNAC carrefour échangeur N°45 (A 20)
CD19	Départementale	1120	LAGUENNE carrefour RD 940E4	GOULLES limite département du Cantal
CD19	Départementale	132	SOUDAINE-LAVINADIÈRE carrefour RD 3	MEILHARDS carrefour RD 20
CD19	Départementale	142 E2	ROSIERS D'EGLETONS carrefour RD 1089	ROSIERS D'EGLETONS carrefour échangeur n°22 (A 89)
CD19	Départementale	157	TREIGNAC carrefour RD 16	TREIGNAC accès Ets Terriou
CD19	Départementale	16	EGLETONS carrefour RD 1089	TREIGNAC carrefour RD 16E5
CD19	Départementale	16	TREIGNAC carrefour RD 16 E3	CHAMBERET carrefour RD 3
CD19	Départementale	16	ROSIERS D'EGLETONS carrefour RD 16E	ROSIERS D'EGLETONS carrefour RD 16E7
CD19	Départementale	16 E3	TREIGNAC carrefour RD 940	TREIGNAC carrefour RD 16

Gestionnaire	Type voie	Numéro voie	Extrémités	
CD19	Départementale	168	MESTRES carrefour RD 979	LIGINIAC carrefour RD 20
CD19	Départementale	168 E2	SAINT-ETIENNE-LA-GENESTE carrefour RD 168	SAINT-ETIENNE-LA-GENESTE accès Ets SAFEF
CD19	Départementale	16E	ROSIERS D'EGLETONS carrefour RD 1089	ROSIERS D'EGLETONS carrefour RD 16
CD19	Départementale	16E5	TREIGNAC carrefour RD 16	TREIGNAC carrefour RD 940
CD19	Départementale	16E6	EGLETONS carrefour RD 1089	EGLETONS carrefour RD 991
CD19	Départementale	171	NEUVIC carrefour RD 982	NEUVIC accès Ets Magnol
CD19	Départementale	18	ROSIERS D'EGLETONS carrefour RD 16	MARCILLAC-LA-CROISILLE carrefour RD 978
CD19	Départementale	18	MARCILLAC-LA-CROISILLE carrefour RD 978	SAINT-MARTIN-LA-MEANNE PR 8
CD19	Départementale	20	MEILHARDS carrefour RD 132	MASSERET carrefour échangeur n°43 (A 20) / RD 920
CD19	Départementale	20	LIGINIAC carrefour RD 168	LIGINIAC carrefour RD 108
CD19	Départementale	21	SAINT-REMY carrefour VC 23	SAINT-REMY carrefour RD 982
CD19	Départementale	2120	ARGENTAT carrefour RD 1120 sud	ARGENTAT carrefour RD 980
CD19	Départementale	25	DONZENAC carrefour échangeur n°48 (A 20)	ALLASSAC accès Ets Gilibert
CD19	Départementale	26	GIMEL-LES-CASCADES carrefour RD 978	SAINT-PRIEST-DE-GIMEL carrefour RD 1089
CD19	Départementale	26	SALON-LA-TOUR carrefour RD 920	SALON-LA-TOUR accès Ets Cheneu
CD19	Départementale	3	SOUDAINE-LAVINADIÈRE carrefour RD 132	CHAMBERET accès Ets Dunouhaud
CD19	Départementale	3089	USSEL carrefour RD 982	USSEL carrefour VC (Bussiertas)
CD19	Départementale	32	BUGEAT carrefour VC Gare de Bugeat (VC 5)	GOURDON-MURAT accès Ets Garais
CD19	Départementale	36	MEYMAC carrefour RD 36 E nord	MEYMAC carrefour RD 979 Lontrade
CD19	Départementale	36	MAUSSAC carrefour RD 1089	MEYMAC carrefour RD 36E sud
CD19	Départementale	36E	MEYMAC carrefour RD 36 sud (Eyma-noux)	MEYMAC carrefour RD 979
CD19	Départementale	36E	MEYMAC carrefour RD 979	MEYMAC carrefour RD 36 (Pont de Lachaud)
CD19	Départementale	44	SEILHAC carrefour RD 1120	SAINT-CLEMENT carrefour RD 7
CD19	Départementale	53 E2	NAVES carrefour RD 7	NAVES accès Ets Vigeon
CD19	Départementale	683	BORT-LES-ORGUES carrefour RD 979	BORT-LES-ORGUES limite département du Cantal (barrage)
CD19	Départementale	7	NAVES carrefour RD 53E2	SAINT-CLEMENT carrefour RD 44
CD19	Départementale	820	NESPOULS carrefour RD 19E2	NESPOULS limite avec le département du Lot

Gestionnaire	Type voie	Numéro voie	Extrémités	
CD19	Départementale	920	MASSERET carrefour échangeur n°43 (A 20)	SALON-LA-TOUR carrefour échangeur n°44 (A 20)
CD19	Départementale	920	SALON-LA-TOUR carrefour échangeur n° 44 (A 20)	UZERCHE accès Ets Valette
CD19	Départementale	920	NESPOULS carrefour RD 19E2	NESPOULS carrefour RD 19
CD19	Départementale	922	BORT-LES-ORGUES limite département du Cantal (Sud)	BORT-LES-ORGUES carrefour RD 979 (sud)
CD19	Départementale	940	TULLE carrefour RD 940E4 (Le Pont-de-la-Pierre)	ALTILLAC limite département du Lot
CD19	Départementale	940	L'ÉGLISE-AUX-BOIS limite département de la Haute-Vienne	SEILHAC carrefour RD 1120
CD19	Départementale	940E4	LAGUENNE carrefour RD 1120	TULLE carrefour RD 940
CD19	Départementale	978	MARCILLAC-LA-CROISILLE carrefour RD18	GIMEL-LES-CASCADES carrefour RD 26
CD19	Départementale	979	VIAM carrefour RD 940	MEYMAC carrefour RD 36 (Lontrade)
CD19	Départementale	979	BORT-LES-ORGUES carrefour RD 922	BORT-LES-ORGUES limite département du Cantal
CD19	Départementale	979	SAINT-ANGEL carrefour RD 1089	BORT-LES-ORGUES carrefour RD 922 (Sud)
CD19	Départementale	979	SAINT-ANGEL carrefour RD 1089	MEYMAC carrefour RD 36E (Nord)
CD19	Départementale	980	ARGENTAT carrefour RD 2120	SAINT-JULIEN-AUX-BOIS limite département du Cantal
CD19	Départementale	982	USSEL carrefour RD 1089	SAINT-REMY limite département de la Creuse
CD19	Départementale	982	MESTES carrefour RD 979 sud	NEUVIC carrefour RD 171
CD19	Départementale	982	USSEL carrefour RD 1089	USSEL accès Ets Gouny
CD19	Départementale	D16E7	EGLETONS carrefour RD 16E6	EGLETONS carrefour Abattoirs

### C. Voirie communale et intercommunale :

Commune	Gestionnaire	Type voie	Numéro voie	Extrémités	
AFFIEUX	Commune	VC	10	AFFIEUX carrefour RD 940	AFFIEUX au Peuch
BONNEFOND	Commune	VC	6	BONNEFOND carrefour RD 18 La Croix des Duis	BONNEFOND carrefour RD 119 la Naucodie par Florentin
BUGEAT	Commune	VC	5	BUGEAT carrefour RD 979	BUGEAT carrefour RD 32
CHAMBERET	Commune	VC	6	CHAMBERET RD 16	CHAMBERET carrefour VC 6 - VC 8 à Bonnat par Freygnoux, les Borderies
CONFOLENT PORT DIEU	Commune	VC	1	CONFOLENT-PORT-DIEU carrefour RD 82	CONFOLENT-PORT-DIEU carrefour VC 7
EGLETONS	Commune	VC		EGLETONS carrefour Tra-le-Bos	EGLETONS carrefour RD16
EGLETONS	Commune	VC		EGLETONS carrefour RD 16E7	EGLETONS carrefour Tra-le-Bos

Commune	Gestionnaire	Type voie	Numéro voie	Extrémités	
L'EGLISE AUX BOIS	Commune	VC	2	L'EGLISE AUX BOIS carrefour RD 940 à Plafeix	L'EGLISE AUX BOIS Prabonneau (fin des travaux jusqu'au 4 routes)
LACELLE	Commune	VC	7	LACELLE carrefour RD 940 Les Goursoles	LACELLE carrefour RD 132E1
LAMAZIERE BASSE	Commune	VC	41	LAMAZIERE BASSE carrefour VC 43	LAMAZIERE BASSE carrefour VC 5
LAMAZIERE BASSE	Commune	VC	43	LAMAZIERE BASSE carrefour VC 6	LAMAZIERE BASSE carrefour VC 41
LAMAZIERE BASSE	Commune	VC	5	LAMAZIERE BASSE carrefour VC 41	LAMAZIERE BASSE carrefour RD 100
LAMAZIERE BASSE	Commune	VC	8	LAMAZIERE BASSE carrefour RD 991	LAMAZIERE BASSE hameau du Four
LAMAZIERE HAUTE	Commune	VC	2	LAMAZIERE HAUTE carrefour RD 21 Les Fonds de Pradillou LAMAZIERE HAUTE carrefour	LAMAZIERE HAUTE carrefour
LATRONCHE	Commune	VC	16	LATRONCHE carrefour VC17	LATRONCHE carrefour VC 1 Labrousse
LAVAL SUR LUZEGE	Commune	VC	10	LAVAL-SUR-LUZEGE carrefour RD 978	LAVAL-SUR-LUZEGE carrefour CR 3
LAVAL SUR LUZEGE	Commune	VC	5	LAVAL SUR LUZEGE carrefour VC 10	LAVAL SUR LUZEGE La Bastide
LE JARDIN	Commune	VC	2	LE JARDIN carrefour RD 18	LE JARDIN carrefour VC 15
LIGINIAC	Commune	VC	14	LIGINIAC carrefour RD 183 Yeux par Laprade	LIGINIAC carrefour VC 5 Peyroux
LIGINIAC	Commune	VC	29	LIGINIAC carrefour VC 1	LIGINIAC carrefour VC 5 - VC 14
LIGINIAC	Commune	VC	32	LIGINIAC carrefour RD 20	LIGINIAC carrefour VIC 7
LIGINIAC	Commune	VC	5	LIGINIAC carrefour VC 3	LIGINIAC carrefour VC 14 - VC 29
MEYMAC	Commune	VC		MEYMAC RD 35E la Gare	MEYMAC desserte ZI tranche 1 de Maubech
MEYMAC	Commune	VC	51	Renforcement chaussée ZA Maubech tr.2	
MEYMAC	Commune	VC	52	Renforcement chaussée ZA Maubech tr.3	
MOUSTIER-VENTADOUR	Commune	VC	8	MOUSTIER-VENTADOUR carrefour RD 991	MOUSTIER-VENTADOUR carrefour RD 16 par Les Farges
NEUVIC	Commune	VC	118	NEUVIC carrefour VC 6 dans Vent Bas	NEUVIC dans Vent Bas
NEUVIC	Commune	VC	15	NEUVIC carrefour RD 982	NEUVIC carrefour RD 982 par Pellachal
NEUVIC	Commune	VC	186	NEUVIC carrefour VC 118 Vent Bas	NEUVIC en direction de Pont des Ajustants sur 178m
NEUVIC	Commune	VC	6	NEUVIC carrefour RD 982	NEUVIC Vent Bas
PALISSE	Commune	VC	1	PALISSE VC 2 Rio Clavel	PALISSE VC 3 La Malessoute
PALISSE	Commune	VC	11	PALISSE carrefour D103 à Autchaud	PALISSE Les Chaussades
ROSIERS D'EGLÉTONS	Commune	VC	17	ROSIERS D'EGLÉTONS carrefour RD 1089	ROSIERS D'EGLÉTONS carrefour A 89
SAILLAC	Commune	VC		SAILLAC carrefour D28	SAILLAC accès scierie
SAINT ANGEL	Commune	VC	15	SAINT ANGEL carrefour RD 1089	SAINT ANGEL carrefour RD 171 par le Mas

Commune	Gestionnaire	Type voie	Numéro voie	Extrémités	
SAINT ANGEL	Commune	VC	28	SAINT ANGEL carrefour RD 171 par le Bouchaud	SAINT ANGEL Maison Neuve limite Combressol
SAINT GERMAIN LAVOLPS	Commune	VC	6	SAINT GERMAIN LAVOLPS carrefour RD 30	SAINT GERMAIN LAVOLPS carrefour RD 104 par Puy St Angel
SAINT HILAIRE LUC	Commune	VC	10	SAINT-HILAIRE-LUC carrefour RD 89 Junieres	SAINT-HILAIRE-LUC carrefour RD 166 limite Latronche
SAINT REMY	Commune	VC	23	SAINT REMY carrefour RD 982	SAINT REMY carrefour RD 21
SAINT VICTOUR	Commune	VC	1	SAINT-VICTOUR carrefour RD 979	SAINT-VICTOUR carrefour RD 45 par Bessolles
SAINT-SETIERS	Commune	VC	6 (tr.2)	SAINT-SETIERS carrefour VIC 14 Feyssaguet	SAINT-SETIERS carrefour RD 174
SERANDON	Commune	VC	12	SERANDON carrefour VIC 1	SERANDON carrefour VC 5
SERANDON	Commune	VC	9	SERANDON carrefour RD 20E1	SERANDON carrefour VC 14
SOUDEILLES	Commune	VC	2	SOUDEILLES carrefour RD 119	SOUDEILLES carrefour Bonneval
ST HILAIRE LES COURBES	Commune	VC	11	ST HILAIRE LES COURBES carrefour RD 940	ST HILAIRE LES COURBES Les Chaussades
ST YRIEIX LE DEJALAT	Commune	VC	6	ST YRIEIX LE DEJALAT Le Pilard	ST YRIEIX LE DEJALAT Le Champ Marsaly
TREIGNAC	Commune	VC	17	TREIGNAC carrefour RD 132E3, la Grillère, le Mac	TREIGNAC carrefour VC limite St Hilaire les Courbes
TREIGNAC	Commune	VC	53	TREIGNAC La Goutte	TREIGNAC carrefour RD 940
USSEL	Commune	VC	?	USSEL carrefour RD 3089	USSEL carrefour RD 1089
BELLECHASSAGNE	Com Com Bugeat-Sornac-Millevalches-au-Coeur	VIC	11	BELLECHASSAGNE carrefour RD 80	BELLECHASSAGNE carrefour VC 1
BONNEFOND	Com Com Bugeat-Sornac-Millevalches-au-Coeur	VIC	5	BONNEFOND carrefour RD 18 La Perrière	BONNEFOND carrefour VIC 5 à OrLuc
BUGEAT	Com Com Bugeat-Sornac-Millevalches-au-Coeur	VIC	2	BUGEAT carrefour RD 97 Mouriéras	BUGEAT carrefour VIC 2 au croisement de la route de la Chassagne
SAINT MERD LES OUSSINES	Com Com Bugeat-Sornac-Millevalches-au-Coeur	VIC	4	SAINT MERD LES OUSSINES carrefour RD 109	SAINT MERD LES OUSSINES carrefour VC11
SAINT-SETIERS	Com Com Bugeat-Sornac-Millevalches-au-Coeur	VIC	14	SAINT-SETIERS carrefour RD 36	SAINT-SETIERS carrefour RD 80
USSEL	Voie privée	VP		Parc de l'Empereur Accès CFBL	



## 2 Réseau dérogatoire temporaire :

Gestionnaires	Lieu-dit	Coord X	Coord Y	Raccordement au réseau principal	Communes	Prescriptions
CTRB TULLE		618291.85 435373	6462707.6 355168	D978 (Départementale)	CLERGOUX	
COMMUNE DE MONCEAUX-SUR-DORDOGNE (19) CTRB TULLE	Le Mons	610954.59 590583	6441953.1 911509	D1120 (Départementale)	MONCEAUX-SUR-DORDOGNE	
COMMUNE DE CHAMBERET (19)		598870.86 152923	6502716.7 051251	D3 (Départementale)	CHAMBERET	
COMMUNE D ALBUSSAC (19) CTRB TULLE	Aubiat	605235.87 542838	6450578.4 591036	D940 (Départementale)	ALBUSSAC	
COMMUNE DE CHANTEIX (19) COMMUNE DE SAINT-PARDOUX-L-ORTIGIER (19) CTRB BRIVE CTRB TULLE	La Vidalie	588133.60 251488	6464070.4 425895	A20 (Autoroute)	SADROC	
COMMUNE DE SAINT-PARDOUX-L-ORTIGIER (19) CTRB BRIVE CTRB TULLE	La Vidalie	588175.10 483013	6464055.9 542853	A20 (Autoroute)	SADROC	
COMMUNE DE LESTARDS (19) COMMUNE DE PRADINES (19)		612858.35 648924	6490979.8 42967	D16 (Départementale)	LESTARDS	
COMMUNE DE RILHAC-TREIGNAC (19) COMMUNE DE SOUDAINE-LAVINADIÈRE (19) CTRB TULLE	Les Combes	597853.64 184359	6493959.1 025567	D3 (Départementale)	RILHAC-TREIGNAC	
COMMUNE DE RILHAC-TREIGNAC (19) CTRB TULLE		597759.90 660495	6493851.6 484975	D132 (Départementale)	RILHAC-TREIGNAC	

Gestionnaires	Lieu-dit	Coord X	Coord Y	Raccordement au réseau principal	Communes	Prescriptions
COMMUNE DE RILHAC-TREIGNAC (19) CTRB TULLE		598062.95 145265	6493679.3 914262	D132 (Departementale)	RILHAC-TREIGNAC	
COMMUNE DE RILHAC-TREIGNAC (19) COMMUNE DE SOUDAINE-LAVINADIERE (19) CTRB TULLE		598228.50 82446	6494228.7 788713	D3 (Departementale)	RILHAC-TREIGNAC	
COMMUNE DE RILHAC-TREIGNAC (19) CTRB TULLE		597188.04 776811	6492175.6 601859	D132 (Departementale)	RILHAC-TREIGNAC	
COMMUNE DE RILHAC-TREIGNAC (19) COMMUNE DE SOUDAINE-LAVINADIERE (19) CTRB TULLE		597246.25 088515	6493681.4 200504	D3 (Departementale)	RILHAC-TREIGNAC	
COMMUNE DE RILHAC-TREIGNAC (19) CTRB TULLE		598293.31 013116	6493653.7 513658	D132 (Departementale)	RILHAC-TREIGNAC	
COMMUNE DE RILHAC-TREIGNAC (19) COMMUNE DE SOUDAINE-LAVINADIERE (19) CTRB TULLE		598234.83 393054	6493549.1 669941	D3 (Departementale)	RILHAC-TREIGNAC	
COMMUNE DE RILHAC-TREIGNAC (19) CTRB TULLE		598717.68 59156	6492735.1 451613	D132 (Departementale)	RILHAC-TREIGNAC	
COMMUNE DE RILHAC-TREIGNAC (19) CTRB TULLE		598534.47 729164	6492775.4 712685	D132 (Departementale)	RILHAC-TREIGNAC	
COMMUNE DE VIAM (19)	La Faurie Haute	609849.83 121794	6502344.9 764719	11 (Route),D940 (Departementale)	SAINT-HILAIRE-LES-COURBES	
COMMUNE DE ROSIERS-D'EGLÉTONS (19) CTRB USSEL		620580.20 511743	6479347.9 742352	D142 E2 (Departementale)	ROSIERS-D'EGLÉTONS	

Gestionnaires	Lieu-dit	Coord X	Coord Y	Raccordement au réseau principal	Communes	Prescriptions
COMMUNE DE MEYMAC (19) CTRB USSEL		631774.21 534384	6494894.7 655685		MEYMAC	
COMMUNE DE CHAMEYRAT (19) COMMUNE DE CORNIL (19) CTRB TULLE	la Sudrie	599324.06 46976	6461067.4 463387	D1089 (Départementale)	CHAMEYRAT	
COMMUNE D EYREIN (19) CTRB TULLE	Haut Courby	617593.27 872629	6469843.3 562702	D1089 (Départementale)	EYREIN	
COMMUNE DE SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (19) COMMUNE D USSAC (19) CTRB BRIVE	Le Nicou	576541.14 234816	6451484.0 338623	A89 (Autoroute)	SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE	
COMMUNE DE DONZENAC (19) COMMUNE DE SADROC (19) COMMUNE DE SAINT-PARDOUX-L-ORTIGIER (19) CTRB BRIVE	Bois Lachaud	587390.00 638427	6467855.9 094372	A20 (Autoroute)	SADROC	
COMMUNE DE LA ROCHE-CANILLAC (19) COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LA-MEANNE (19) CTRB TULLE	la Roche Basse	619439.81 019055	6455824.2 982324	D18 (Départementale)	LA ROCHE-CANILLAC	
CTRB TULLE	Chantarel	603655.56 969947	6451766.3 2264	D940 (Départementale)	ALBUSSAC	
COMMUNE D ALBUSSAC (19) CTRB TULLE		608995.01 333247	6447350.0 56687		ALBUSSAC	
COMMUNE DE SAINT-BONNET-ELVERT (19) COMMUNE DE SAINT-CHAMANT (19) CTRB TULLE	Blandine	614739.46 366726	6451907.9 260837	D1120 (Départementale)	SAINT-BONNET-ELVERT	
COMMUNE DE CAMPS-SAINT-MATHURIN-LEOBAZEL (19) CTRB TULLE	le Fossat	622451.57 565415	6433679.8 853603	D1120 (Départementale)	CAMPS-SAINT-MATHURIN-LEOBAZEL	

Gestionnaires	Lieu-dit	Coord X	Coord Y	Raccordement au réseau principal	Communes	Prescriptions
COMMUNE DE GOURDON-MURAT (19)	la Grande Rebière	615907.21 969293	6493906.9 730522	D32 (Départementale)	GOURDON-MURAT	fin de chantier : Nettoyer chemin et recalibrer fossé - tout débarasser !!
COMMUNE DE NEUVIC (19) COMMUNE DE SERANDON (19) CTRB USSEL	l'Arbre du Renard	647540.35 923267	6475007.6 213017	D982 (Départementale)	SERANDON	
COMMUNE D USSEL (19) CTRB USSEL	l'Ebraly	649292.49 346643	6498523.9 804111	D1089 (Départementale)	USSEL	
COMMUNE D AIX (19) COMMUNE D USSEL (19) CTRB USSEL	l'Ebraly	648741.22 449463	6499062.7 14294	D1089 (Départementale)	USSEL	
COMMUNE DE LAMAZIERE-BASSE (19) COMMUNE DE PALISSE (19) CTRB USSEL	la Roubign e	635653.51 537148	6474447.2 89765	D1089 (Départementale)	LAMAZIERE-BASSE	
COMMUNE D ALBUSSAC (19) COMMUNE DE NEUVILLE (19) CTRB TULLE	Prézat	609277.95 465731	6447149.4 867626	D940 (Départementale)	ALBUSSAC	
COMMUNE DE PERPEZAC-LE-NOIR (19) COMMUNE DE SAINT-BONNET-L'ENFANTIER (19) COMMUNE DE VIGEOIS (19) CTRB BRIVE	Coudert	586137.31 079164	6468437.2 277511	A20 (Autoroute)	SAINT-BONNET-L'ENFANTIER	
COMMUNE DE MEYMAC (19) CTRB USSEL	Le Vert	637560.56 834935	6497378.2 46847	D979 (Départementale)	ALLEYRAT	
COMMUNE DE PERET-BEL-AIR (19) COMMUNE DE SAINT-YRIEIX-LE-DEJALAT (19) CTRB USSEL		621764.08 127876	6486344.2 336132	D16 (Départementale)	PERET-BEL-AIR	
CTRB TULLE	CEAUX	605099.32 180198	6453479.6 74568	D940 (Départementale)	LAGARDE-ENVAL	

Gestionnaires	Lieu-dit	Coord X	Coord Y	Raccordement au réseau principal	Communes	Prescriptions
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION TULLE AGGLO COMMUNE D EYREIN (19) CTRB TULLE	Puy Gumont	619640.23 68031	6469475.8 238293	D1089 (Departementale)	EYREIN	
COMMUNE DE MEYMAC (19) CTRB USSEL	Le pré la Gane	636852.08 066599	6496079.2 091047	D979 (Departementale)	MEYMAC	
COMMUNE DE MEYMAC (19)	Séchem aille	631499.57 518483	6491092.7 43634	D36 (Departementale)	MEYMAC	
COMMUNE DE LAFAGE-SUR- SOMBRE (19) COMMUNE DE MARCILLAC-LA- CROISILLE (19) COMMUNE DE SAINT-MERD- DE-LAPLEAU (19) CTRB USSEL	la Chauvar ie	629149.01 336128	6458991.4 391278		SAINT-MERD-DE- LAPLEAU	
COMMUNE DE LAMAZIERE- BASSE (19) COMMUNE DE PALISSE (19) CTRB USSEL	Montso ur	636193.35 78462	6477337.2 39511	D1089 (Departementale)	LAMAZIERE- BASSE	
COMMUNE DE SAINT-FREJOUX (19) CTRB USSEL	Bonnay gues	651431.63 57323	6497242.3 352184	D1089 (Departementale)	SAINT-FREJOUX	
COMMUNE DE LAGARDE- ENVAL (19) COMMUNE DE MARC-LA-TOUR (19) COMMUNE DE PANDRIGNES (19) COMMUNE DE SAINT-PAUL (19) COMMUNE D ESPAGNAC (19) CTRB TULLE	LES BROUS SES	615726.55 344307	6460022.6 498856	D1120 (Departementale)	ESPAGNAC	

Gestionnaires	Lieu-dit	Coord X	Coord Y	Raccordement au réseau principal	Communes	Prescriptions
COMMUNE DE LAGARDE-ENVAL (19) COMMUNE DE MARC-LA-TOUR (19) COMMUNE DE PANDRIGNES (19) COMMUNE DE SAINT-PAUL (19) COMMUNE D'ESPAGNAC (19) CTRB TULLE	LES BROUSSES	615937.08 986358	6459454.8 395394	D1120 (Départementale)	ESPAGNAC	
COMMUNE DE LAGARDE-ENVAL (19) COMMUNE DE MARC-LA-TOUR (19) COMMUNE DE PANDRIGNES (19) COMMUNE DE SAINT-PAUL (19) COMMUNE D'ESPAGNAC (19) CTRB TULLE	LES BROUSSES	615654.91 363403	6460185.9 515688	D1120 (Départementale)	ESPAGNAC	
COMMUNE DE LACELLE (19)	Croix de Pierrot	609686.22 757971	6505525.8 230065	7 (Route),D940 (Départementale)	LACELLE	Avis favorable à la condition de ne pas dégrader d'avantage le chemin emprunté
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TULLE AGGLO COMMUNE DE CHAMEYRAT (19) COMMUNE DE CORNIL (19) CTRB TULLE	Puy des Fourches	599395.96 900397	6455436.7 689212	D1089 (Départementale)	CORNIL	
UTT AUBUSSON	Villemontheix et Vervialle	632908.14 605365	6510425.2 128809	D8 (Départementale)	SAINT-SETIERS	
	Vervialle	632905.46 914971	6510424.2 353201	D979 (Départementale)	SAINT-SETIERS	

Gestionnaires	Lieu-dit	Coord X	Coord Y	Raccordement au réseau principal	Communes	Prescriptions
COMMUNE DE MONTAIGNAC-SAINT-HIPPOLYTE (19) CTRB USSEL		620537.91 585277	6472705.7 683516	D1089 (Départementale)	MONTAIGNAC-SAINT-HIPPOLYTE	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TULLE COMMUNE DE CORNIL (19) COMMUNE DE SAINTE-FORTUNADE (19) CTRB TULLE	Royère	599499.35 343335	6456556.7 726188	D940 (Départementale)	CORNIL	
COMMUNE DE GOURDON-MURAT (19) COMMUNE DE LESTARDS (19) COMMUNE DE VIAM (19) CTRB USSEL		612584.82 873427	6498271.0 558811	D16 (Départementale)	VIAM	
CTRB USSEL	bois de percey	650650.38 542584	6500514.9 325781		AIX	
CTRB USSEL	la jarrige	652274.04 274926	6499535.8 482876	D1089 (Départementale)	AIX	
COMMUNE D'AIX (19) CTRB USSEL	Les rivaux	653376.31 360279	6499630.5 654373	D1089 (Départementale)	AIX	
COMMUNE DE MANSAC (19) CTRB BRIVE		572189.05 031057	6454513.8 040742	D6089 (Départementale)	MANSAC	
COMMUNE DE SAINT-AULAIRE (19) COMMUNE DE SAINT-CYPRIEN (19) COMMUNE DE VARETZ (19) CTRB BRIVE	Puy d'Agnac	571141.67 297634	6461373.3 11452	A89 (Autoroute)	SAINT-CYPRIEN	
COMMUNE DE MADRANGES (19) CTRB TULLE	le puy colon	606457.11 330744	6486296.6 100886	D940 (Départementale)	MADRANGES	
CTRB TULLE	les peyrouses	605420.55 569841	6487475.9 85118	D940 (Départementale)	MADRANGES	

Gestionnaires	Lieu-dit	Coord X	Coord Y	Raccordement au réseau principal	Communes	Prescriptions
COMMUNE DE DARNETS (19) COMMUNE DE MAUSSAC (19)	La Veyssièr e	631451.36 44205	6482364.3 686589	D1089 (Départementale)	DARNETS	
COMMUNE DE BUGEAT (19) COMMUNE DE TARNAC (19) CTRB USSEL		617465.53 181225	6509832.6 942206	D979 (Départementale)	TARNAC	
COMMUNE DE LESTARDS (19) COMMUNE DE PRADINES (19) CTRB USSEL		613495.23 477863	6491165.1 625741	D16 (Départementale)	PRADINES	
COMMUNE D EGLETONS (19) COMMUNE DE LAMAZIERE-BASSE (19) CTRB USSEL		634546.06 677981	6479607.3 752739		LAMAZIERE-BASSE	
COMMUNE DE NEUVIC (19) COMMUNE DE PALISSE (19) COMMUNE DE SAINT-ANGEL (19) CTRB USSEL		640252.29 703689	6480801.8 877622		PALISSE	
COMMUNE DE NEUVIC (19) COMMUNE DE PALISSE (19) COMMUNE DE SAINT-ANGEL (19) CTRB USSEL		640344.96 098979	6479947.2 045878	D1089 (Départementale)	NEUVIC	
COMMUNE DE NEUVIC (19) COMMUNE DE PALISSE (19) COMMUNE DE SAINT-ANGEL (19) CTRB USSEL		639696.70 39363	6479209.0 065192		NEUVIC	
COMMUNE DE PALISSE (19) COMMUNE DE SAINT-ANGEL (19) CTRB USSEL		639681.06 981653	6480649.7 607283		PALISSE	



Gestionnaires	Lieu-dit	Coord X	Coord Y	Raccordement au réseau principal	Communes	Prescriptions
COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LA-MEANNE (19) CTRB TULLE		620071.00 223549	6452788.9 077024	D18 (Departementale)	SAINT-MARTIN-LA-MEANNE	
COMMUNE DE RILHAC-XAINTRIE (19) CTRB TULLE	charel	636021.59 670429	6456946.5 790673		RILHAC-XAINTRIE	
COMMUNE DE MEYMAC (19) COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LAVOLPS (19) CTRB USSEL	La Bachelerie	640388.35 017571	6500628.7 310406	D979 (Departementale)	SAINT-GERMAIN-LAVOLPS	
COMMUNE DE SORNAC (19) CTRB USSEL	GRAND CHAMP	637913.85 065664	6507767.6 908331		SORNAC	
COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LAVOLPS (19) CTRB USSEL		637340.46 825791	6502052.6 651815		SAINT-GERMAIN-LAVOLPS	
COMMUNE DE SAINT-EXUPERY-LES-ROCHES (19) CTRB USSEL	Trappe	649960.86 960076	6487410.9 451375	D979 (Departementale)	SAINT-EXUPERY-LES-ROCHES	
COMMUNE DE PALISSE (19) COMMUNE DE SAINT-ANGEL (19) CTRB USSEL		639673.93 713542	6480642.6 189784		PALISSE	
COMMUNE DE NEUVIC (19) COMMUNE DE PALISSE (19) COMMUNE DE SAINT-ANGEL (19) CTRB USSEL		640335.85 658009	6479950.6 012532		NEUVIC	
COMMUNE DE PALISSE (19) COMMUNE DE SAINT-ANGEL (19) CTRB USSEL		639689.46 926526	6479209.2 670124	D1089 (Departementale)	NEUVIC	
COMMUNE DE NEUVIC (19) CTRB USSEL		639701.69 092853	6479216.8 533385		NEUVIC	

Gestionnaires	Lieu-dit	Coord X	Coord Y	Raccordement au réseau principal	Communes	Prescriptions
COMMUNE DE MOUSTIER-VENTADOUR (19) CTRB USSEL	La Valade	630276.71 781759	6476546.5 659516	8 (Route)	MOUSTIER-VENTADOUR	
CTRB USSEL	Pont de Chaleix	618546.51 201189	6501550.1 136473	D979 (Départementale)	BUGEAT	
COMMUNE D AMBRUGEAT (19) COMMUNE DE MEYMAC (19)		630900.23 904272	6493641.2 712465	D36E (Départementale)	AMBRUGEAT	
COMMUNE DE MAUSSAC (19) CTRB USSEL	Laplagne	631454.45 326528	6487714.6 031408	D36 (Départementale)	MAUSSAC	
COMMUNE D EGLETONS (19) COMMUNE DE LAMAZIERE-BASSE (19) CTRB USSEL		636609.74 171223	6476503.2 266006		LAMAZIERE-BASSE	
COMMUNE DE SAINT-YBARD (19) COMMUNE DE SALON-LA-TOUR (19) CTRB BRIVE	Royère	584555.66 186035	6481968.1 518155	D920 (Départementale)	SAINT-YBARD	
COMMUNE DE MADRANGES (19) CTRB TULLE	les Salles	602804.76 055187	6479308.5 918526	D940 (Départementale)	SAINT-SALVADOUR	
COMMUNE DE SAINT-PRIVAT (19)	Nègre Vergne	624735.06 759835	6447190.1 242714	D980 (Départementale)	SAINT-PRIVAT	
COMMUNE DE CHAVANAC (19) COMMUNE DE MEYMAC (19) COMMUNE DE MILLEVACHES (19) COMMUNE DE SAINT-MERD-LLES-OUSSINES (19) CTRB USSEL	CROIX DU NIARF EIX	624962.05 203919	6503040.4 351914	D36 (Départementale), D979 (Départementale)	SAINT-MERD-LLES-OUSSINES	

Gestionnaires	Lieu-dit	Coord X	Coord Y	Raccordement au réseau principal	Communes	Prescriptions
COMMUNE D ALBUSSAC (19) COMMUNE DE MENOIRE (19)	Combe	605761.70 249809	6447214.4 414571		MENOIRE	attention la route de la Roderie est interdite aux véhicules de plus de 9 tonnes Itinéraire à utiliser : VC n°8 en direction de Roche de Vic et de la RD 940.
COMMUNE DE CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE (19) COMMUNE DE LAFAGE-SUR-SOMBRE (19) CTRB USSEL	Margouilloux	627389.50 651037	6467899.3 254212	D18 (Départementale)	LAFAGE-SUR-SOMBRE	
COMMUNE D ESPARTIGNAC (19) COMMUNE DE VIGEOIS (19) CTRB BRIVE	Le Mas du Puy	586950.40 495392	6477742.11 11794	A20 (Autoroute)	VIGEOIS	
COMMUNE D EGLETONS (19) COMMUNE DE SAINT-YRIEIX-LE-DEJALAT (19) CTRB USSEL	Marzeix	620981.73 80689	6483430.3 575636	D16 (Départementale)	SAINT-YRIEIX-LE-DEJALAT	
COMMUNE DE NEUVIC (19) CTRB USSEL	Pénacorn	640568.07 311944	6475267.5 010347	D982 (Départementale)	NEUVIC	
COMMUNE D AFFIEUX (19)		606696.59 0394	6489850.8 314665	10 (Route),D940 (Départementale)	AFFIEUX	
COMMUNE DE BUGEAT (19) COMMUNE DE PEYRELEVADE (19) COMMUNE DE TOY-VIAM (19) CTRB USSEL		627429.36 932486	6510899.4 768266	D979 (Départementale)	PEYRELEVADE	

Gestionnaires	Lieu-dit	Coord X	Coord Y	Raccordement au réseau principal	Communes	Prescriptions
COMMUNE DE CHAVANAC (19) COMMUNE DE MEYMAC (19) COMMUNE DE MILLEVACHES (19) COMMUNE DE PEYRELEVADE (19) COMMUNE DE SAINT-SETIERS (19) CTRB USSEL		627428.56 672043	6510900.2 790542	D36 (Départementale), D979 (Départementale)	PEYRELEVADE	
COMMUNE DE PEYRELEVADE (19) CTRB USSEL UTT AUBUSSON		627429.36 932486	6510909.0 466639	D982 (Départementale)	PEYRELEVADE	
COMMUNE DE SERVIERES-LE-CHATEAU (19) CTRB TULLE	le Puy Moussadour	625238.21 039605	6447866.4 340072	D980 (Départementale)	SERVIERES-LE-CHATEAU	
COMMUNE DE LAGRAULIERE (19) CTRB TULLE	La Borie Basse	592603.67 495597	6473351.4 60611	D1120 (Départementale)	LAGRAULIERE	
COMMUNE DE NEUVIC (19) CTRB USSEL	les Plaines	644560.67 347632	6476137.4 505058	D982 (Départementale)	NEUVIC	
COMMUNE DE DAVIGNAC (19) COMMUNE DE MAUSSAC (19) CTRB USSEL		628664.66 14636	6489537.6 123673	D36 (Départementale)	DAVIGNAC	
COMMUNE D AMBRUGEAT (19) COMMUNE DE DAVIGNAC (19) COMMUNE DE MAUSSAC (19) COMMUNE DE MEYMAC (19) CTRB USSEL		628632.76 200542	6489575.8 917171	D36 (Départementale)	DAVIGNAC	
COMMUNE D ALBUSSAC (19) CTRB TULLE	la commanderie	602777.28 357258	6451285.6 109341	D940 (Départementale)	ALBUSSAC	
COMMUNE DE MILLEVACHES (19) CTRB USSEL		627895.28 781212	6506626.1 358816		MILLEVACHES	

Gestionnaires	Lieu-dit	Coord X	Coord Y	Raccordement au réseau principal	Communes	Prescriptions
COMMUNE DE LACELLE (19) CTRB TULLE		607836.33 361032	6504085.2 401811	D940 (Départementale)	SAINT-HILAIRE- LES-COURBES	favorable à la condition de respecter la note jointe et les conditions du transport vues avec le référent Mr DARLAVOIX
COMMUNE DE LACELLE (19) COMMUNE DE SAINT-HILAIRE- LES-COURBES (19) CTRB TULLE		608806.07 71232	6503777.4 104145	D940 (Départementale)	SAINT-HILAIRE- LES-COURBES	favorable à la condition de respecter la note jointe et les conditions du transport vues avec le référent Mr DARLAVOIX
COMMUNE DE SAINT-EXUPERY- LES-ROCHES (19) CTRB USSEL	La Vedrenne	650934.27 709659	6491551.9 06103	A89 (Autoroute)	SAINT-EXUPERY- LES-ROCHES	
COMMUNE DE COMBRESSOL (19) COMMUNE DE NEUVIC (19) COMMUNE DE PALISSE (19) CTRB USSEL	Pellessiave	640325.26 22064	6479399.6 485727		NEUVIC	
COMMUNE DE PEYRELEVADE (19) COMMUNE DE SAINT-SETIERS (19) COMMUNE DU MAS-D ARTIGE (23) CTRB USSEL UTT AUBUSSON	Drouilla	624179.26 515724	6515932.8 664057	D8 (Départementale), D982 (Départementale)	PEYRELEVADE	
COMMUNE DE SAINT-ANGEL (19) CTRB USSEL	la Besse	638912.72 930455	6493332.7 820685	D1089 (Départementale), D979 (Départementale)	SAINT-ANGEL	
COMMUNE D EGGLETONS (19) COMMUNE DE LAMAZIERE- BASSE (19) CTRB USSEL		635876.64 664539	6476687.7 342144		LAMAZIERE- BASSE	

Gestionnaires	Lieu-dit	Coord X	Coord Y	Raccordement au réseau principal	Communes	Prescriptions
COMMUNE D USSEL (19)	le Gardet	644770.62 532854	6492043.2 883765	D1089 (Départementale)	USSEL	
COMMUNE DE CHIRAC-BELLEVUE (19) COMMUNE DE SAINT-ETIENNE-LA-GENESTE (19)		648922.14 721724	6484844.1 906099	D168 (Départementale)	SAINT-ETIENNE-LA-GENESTE	
COMMUNE DE BASSIGNAC-LE-BAS (19) COMMUNE DE BRIVEZAC (19) CTRB BRIVE CTRB TULLE		609646.84 994314	6436647.1 321278	D940 (Départementale)	BASSIGNAC-LE-BAS	
COMMUNE DE VITRAC-SUR-MONTANE (19) CTRB USSEL		615594.61 979302	6474875.8 308451	D142 E2 (Départementale)	VITRAC-SUR-MONTANE	
COMMUNE DE VITRAC-SUR-MONTANE (19) CTRB TULLE CTRB USSEL		615588.75 285395	6474874.8 53306	D1089 (Départementale), D26 (Départementale)	VITRAC-SUR-MONTANE	
COMMUNE DE BRIVE-LA-GAILLARDE (19) COMMUNE DE MALEMORT-SUR-CORREZE (19) CTRB BRIVE	Le Jassou	588923.33 230105	6453237.4 669996	D1089 (Départementale)	MALEMORT	
COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-FOISSAC (19) CTRB USSEL	LA CHAUD	628752.53 361328	6470906.9 288853		SAINT-HILAIRE-FOISSAC	
COMMUNE DE MEYMAC (19) CTRB TULLE		634300.17 118109	6498845.7 206913	D36 (Départementale)	MEYMAC	
CTRB TULLE		623820.51 193245	6437988.2 217886	D1120 (Départementale)	SEXCLES	
CTRB TULLE	Mas Vallier	607508.74 950581	6505751.8 906994	D940 (Départementale)	L'EGLISE-AUX-BOIS	
COMMUNE DE L'EGLISE-AUX-BOIS (19) CTRB TULLE		605201.26 633333	6507970.6 243304	2 (Route),D940 (Départementale)	L'EGLISE-AUX-BOIS	pas de dépôt sur la voie publique, dépôt en terrain privé, remise en état des chemins et voiries

Gestionnaires	Lieu-dit	Coord X	Coord Y	Raccordement au réseau principal	Communes	Prescriptions
COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-LES-COURBES (19)		607286.56 662968	6501657.2 04718	D940 (Départementale)	SAINT-HILAIRE-LES-COURBES	
COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-LES-COURBES (19) CTRB TULLE		607309.69 373508	6501661.9 896353	D940 (Départementale)	SAINT-HILAIRE-LES-COURBES	
COMMUNE DE CHAMBERET (19) COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-LES-COURBES (19) CTRB TULLE		606788.68 530904	6501605.8 166311	D940 (Départementale)	SAINT-HILAIRE-LES-COURBES	
COMMUNE DE CHANTEIX (19) COMMUNE DE SAINT-PARDOUX-L-ORTIGIER (19) CTRB BRIVE CTRB TULLE	Guillem y	587328.77 775342	6461452.9 654483	A89 (Autoroute),D9 (Départementale)	SAINTE-FEREOLE	
COMMUNE D EYGURANDE (19)	LES ALENC EYS	654653.84 633233	6506782.3 324471	D1089 (Départementale)	EYGURANDE	
COMMUNE D EYGURANDE (19)	LES ALENC EYS	654209.28 968742	6506355.5 931947	D1089 (Départementale)	EYGURANDE	
COMMUNE D EYGURANDE (19) CTRB USSEL	la dreuille	655099.75 020647	6506629.2 249441	D1089 (Départementale)	EYGURANDE	
COMMUNE DE BUGEAT (19)		616224.52 729103	6500712.1 603019	D32 (Départementale), D979 (Départementale)	BUGEAT	
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION TULLE AGGLO	Le Bois Lafleur	590837.03 793722	6476960.4 324667	D1120 (Départementale)	LAGRAULIERE	
COMMUNE DE CHAMBERET (19)		600928.05 678046	6498966.8 699334	D16 (Départementale)	CHAMBERET	

Gestionnaires	Lieu-dit	Coord X	Coord Y	Raccordement au réseau principal	Communes	Prescriptions
COMMUNE DE CHAVANAC (19) COMMUNE DE MEYMAC (19) COMMUNE DE MILLEVACHES (19) COMMUNE DE SAINT-SETIERS (19) CTRB USSEL UTT AUBUSSON		635623.20 958174	6515124.4 712625	D36 (Départementale), D979 (Départementale)	SORNAC	
COMMUNE DE COMBRESSOL (19) CTRB USSEL		634056.07 638637	6483402.5 742314	D1089 (Départementale)	COMBRESSOL	
COMMUNE DE COMBRESSOL (19) CTRB USSEL		634055.47 442049	6483402.1 790547	D1089 (Départementale)	COMBRESSOL	
COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-LES-COURBES (19) CTRB TULLE	le Haut Noux	604378.78 137828	6500400.2 000305	D940 (Départementale)	SAINT-HILAIRE-LES-COURBES	
COMMUNE DE CHAMBERET (19) CTRB TULLE	Rotaris	602522.95 619457	6502430.0 886792	D3 (Départementale)	CHAMBERET	
COMMUNE DE MEYMAC (19) CTRB USSEL	Encaux	635562.41 467271	6497354.1 260036	D979 (Départementale)	MEYMAC	
COMMUNE DE SAINT-ANGEL (19) CTRB USSEL	Cussac	639310.64 905814	6486036.1 315267	D1089 (Départementale)	SAINT-ANGEL	
COMMUNE DE PEROLS-SUR-VEZERE (19)		619281.66 959485	6500943.2 407802	D979 (Départementale)	PEROLS-SUR-VEZERE	
COMMUNE DE CHAVANAC (19) COMMUNE DE MEYMAC (19) COMMUNE DE MILLEVACHES (19) COMMUNE DE SAINT-MERD-LES-OUSSINES (19) CTRB USSEL		619295.54 140387	6508992.2 813928	D36 (Départementale), D979 (Départementale)	TARNAC	



Gestionnaires	Lieu-dit	Coord X	Coord Y	Raccordement au réseau principal	Communes	Prescriptions
COMMUNE DE BEYSSAC (19) COMMUNE DE LUBERSAC (19) COMMUNE DE SAINT-MARTIN-SEPERT (19) COMMUNE DE SAINT-PARDOUX-CORBIER (19) COMMUNE DE SALON-LA-TOUR (19) CTRB BRIVE	Rouvera des	574782.44 664306	6475398.3 12879	D920 (Departementale)	BEYSSAC	
COMMUNE DE SORNAC (19) CTRB USSEL	Les Grandes Prades	638818.64 491793	6512188.1 814707	D8 (Departementale)	SORNAC	
COMMUNE DE CONDAT-SUR-GANAVEIX (19) COMMUNE D EYBURIE (19) COMMUNE DU LONZAC (19) CTRB BRIVE CTRB TULLE	Miers	591173.49 978456	6485385.1 987398		CONDAT-SUR-GANAVEIX	
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION TULLE AGGLO CTRB TULLE	Le Puy d'Arial	590268.27 796293	6473422.4 171498	D1120 (Departementale)	LAGRAULIERE	
COMMUNE D AFFIEUX (19)	Les Canardières	604735.87 353007	6488985.7 220229	D940 (Departementale)	AFFIEUX	Voir arrêté
COMMUNE DE BRIVE-LA-GAILLARDE (19) COMMUNE DE LANTEUIL (19) COMMUNE DE MALEMORT-SUR-CORREZE (19) CTRB BRIVE	Farjou	593478.66 78486	6449464.8 862049	D1089 (Departementale)	LANTEUIL	
COMMUNE DE BENAYES (19) COMMUNE DE MASSERET (19) CTRB BRIVE	La Freunie	580333.02 546218	6493850.6 124033	D20 (Departementale)	BENAYES	

Gestionnaires	Lieu-dit	Coord X	Coord Y	Raccordement au réseau principal	Communes	Prescriptions
COMMUNE DE CHAVANAC (19) COMMUNE DE MEYMAC (19) COMMUNE DE MILLEVACHES (19) COMMUNE DE SAINT-SETIERS (19) COMMUNE DE SORNAC (19) CTRB USSEL		632602.23 472342	6506577.8 214304	D36 (Departementale), D979 (Departementale)	SORNAC	
	La Saraudie	645451.27 82005	6473705.5 635257	D982 (Departementale)	SERANDON	
COMMUNE DE MADRANGES (19) CTRB TULLE	Le Puy Colon	606432.14 615618	6486321.0 883876	D940 (Departementale)	MADRANGES	
COMMUNE DE SALON-LA-TOUR (19) CTRB BRIVE	La Chabrière	583888.34 713677	6489555.0 034371	D920 (Departementale)	SALON-LA-TOUR	
COMMUNE DE PALISSE (19) COMMUNE DE SAINT-ANGEL (19) CTRB USSEL		639627.53 714888	6480660.6 973627	D1089 (Departementale)	PALISSE	
COMMUNE DE BEYSSAC (19) COMMUNE DE VIGEOIS (19) CTRB BRIVE	Moulin de la rivière	574940.75 845235	6474680.9 613133	A20 (Autoroute)	BEYSSAC	
COMMUNE DE LAMAZIERE-BASSE (19) COMMUNE DE PALISSE (19) COMMUNE DE SAINT-ANGEL (19) CTRB USSEL	Chareneuve	636863.87 639095	6480411.1 805338	D1089 (Departementale)	PALISSE	
COMMUNE DE LAMAZIERE-BASSE (19) COMMUNE DE PALISSE (19) COMMUNE DE SAINT-ANGEL (19) CTRB USSEL	Nouailhac	636695.12 288392	6479715.3 08045	D1089 (Departementale)	PALISSE	

Gestionnaires	Lieu-dit	Coord X	Coord Y	Raccordement au réseau principal	Communes	Prescriptions
COMMUNE DE LAMAZIERE-BASSE (19) COMMUNE DE PALISSE (19) COMMUNE DE SAINT-ANGEL (19) CTRB USSEL	Nouailhac	636614.73 16825	6479551.9 014579	D1089 (Départementale)	PALISSE	
COMMUNE DE PALISSE (19) COMMUNE DE SAINT-ANGEL (19) CTRB USSEL		636749.39 960768	6479366.5 841197	D1089 (Départementale)	LAMAZIERE-BASSE	
COMMUNE DE PALISSE (19) COMMUNE DE SAINT-ANGEL (19) CTRB USSEL		636388.93 564144	6478926.3 718475	D1089 (Départementale)	LAMAZIERE-BASSE	
COMMUNE DE LAMAZIERE-BASSE (19) COMMUNE DE PALISSE (19) COMMUNE DE SAINT-ANGEL (19) CTRB USSEL	Auchebie	636438.82 013163	6477919.8 164183	D1089 (Départementale)	LAMAZIERE-BASSE	
COMMUNE DE SAINT-PRIVAT (19)		626489.08 357612	6449053.7 818362	D980 (Départementale)	SAINT-PRIVAT	
COMMUNE DE SAINT-REMY (19)		643068.29 491613	6507046.7 863119	D982 (Départementale)	SAINT-REMY	
COMMUNE DE LA COURTINE (23) COMMUNE DE SAINT-REMY (19) COMMUNE DE SORNAC (19) CTRB USSEL UTT AUBUSSON		640120.97 339947	6511017.6 707204		SORNAC	
COMMUNE DE LA COURTINE (23) COMMUNE DE SORNAC (19) UTT AUBUSSON		640124.67 634005	6511019.8 832013		SORNAC	

Gestionnaires	Lieu-dit	Coord X	Coord Y	Raccordement au réseau principal	Communes	Prescriptions
COMMUNE DE MADRANGES (19) CTRB TULLE		605171.92 957338	6486254.8 864119		MADRANGES	
CTRB TULLE		605586.62 251945	6486248.5 065204		MADRANGES	
COMMUNE DE SALON-LA-TOUR (19) CTRB BRIVE	La frétille	588687.85 106298	6489435.4 609345		SALON-LA-TOUR	
COMMUNE DE MEYMAC (19) CTRB USSEL		637571.49 818642	6498347.2 635748	D979 (Départementale)	SAINT-GERMAIN-LAVOLPS	
UTT AUBUSSON		630580.39 65972	6501533.1 735547	D982 (Départementale)	CHAVANAC	
		630261.40 202067	6503542.8 393869	D36 (Départementale), D979 (Départementale)	CHAVANAC	
COMMUNE DE SAINT-AUGUSTIN (19) COMMUNE DE SARRAN (19) CTRB TULLE CTRB USSEL		609368.03 462077	6481839.3 96424	D142 E2 (Départementale)	SAINT-AUGUSTIN	
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION TULLE AGGLO COMMUNE DE SAINT-AUGUSTIN (19) COMMUNE D ORLIAC-DE-BAR (19) CTRB TULLE		609368.23 014683	6481840.1 974784	D1120 (Départementale)	SAINT-AUGUSTIN	
COMMUNE DE SEILHAC (19)	Brudieux	597795.10 746543	6473930.7 231627	D44 (Départementale)	SEILHAC	
COMMUNE DE COMBRESSOL (19) COMMUNE DE LAMAZIERE-BASSE (19) COMMUNE DE PALISSE (19) CTRB USSEL	auchebie	636935.21 389694	6477727.7 497224	D1089 (Départementale)	LAMAZIERE-BASSE	

Gestionnaires	Lieu-dit	Coord X	Coord Y	Raccordement au réseau principal	Communes	Prescriptions
COMMUNE D ARNAC- POMPADOUR (19) COMMUNE DE BEYSSENAC (19) COMMUNE DE LUBERSAC (19) COMMUNE DE SAINT-MARTIN- SEPERT (19) COMMUNE DE SALON-LA-TOUR (19) CTRB BRIVE	Le Gué Vinatier	569963.19 349102	6481171.1 970426		BEYSSENAC	
COMMUNE DE SAINT-EXUPERY- LES-ROCHES (19) CTRB USSEL	LOUSSI NE	653310.53 540912	6493418.8 773169	D979 (Departementale)	SAINT-FREJOUX	
COMMUNE DE COUFFY-SUR- SARSONNE (19) CTRB USSEL	la Malsout e	645707.21 292004	6506480.0 109101	D982 (Departementale)	SAINT-REMY	
COMMUNE DE MEYMAC (19) CTRB USSEL	puy couillou	628662.11 760906	6497179.8 306098	D979 (Departementale)	MEYMAC	
COMMUNE D ALLASSAC (19) CTRB USSEL	La Foret Longero ux	572084.27 157643 627485.09 384087	6468805.2 178676 6500214.9 571079	A89 (Autoroute) D979 (Departementale)	SAINT-BONNET- LA-RIVIERE SAINT-MERD- LES-OUSSINES	
COMMUNE DE BUGEAT (19)	TERRA COL	615248.26 351509	6497267.8 900877	D32 (Departementale)	BUGEAT	
		621622.25 61724	6496379.5 987648	D16 (Departementale)	BONNEFOND	
COMMUNE DE MARCILLAC-LA- CROISILLE (19)		624548.68 80746	6465267.1 726705	D18 (Departementale)	MARCILLAC-LA- CROISILLE	
COMMUNE D ALLEYRAT (19) COMMUNE DE MEYMAC (19) CTRB USSEL		639443.46 61162	6497418.1 860848	D979 (Departementale)	ALLEYRAT	
COMMUNE DE LAFAGE-SUR- SOMBRE (19) COMMUNE DE MARCILLAC-LA- CROISILLE (19) CTRB USSEL		627853.24 097225	6464544.6 995175	D18 (Departementale)	LAFAGE-SUR- SOMBRE	
COMMUNE DE VIAM (19)		614582.25 549395	6501156.5 352612	D979 (Departementale)	VIAM	

Gestionnaires	Lieu-dit	Coord X	Coord Y	Raccordement au réseau principal	Communes	Prescriptions
CTRB TULLE		600675.62 759744	6480471.2 914775	D940 (Départementale)	CHAMBOULIVE	
		623982.00 049656	6496345.8 623379	D979 (Départementale)	PEROLS-SUR-VEZERE	
UTT AUBUSSON		623976.70 537739	6496349.3 325561	D982 (Départementale)	PEROLS-SUR-VEZERE	
	Le Géant	589914.25 765881	6458342.7 637111	D1089 (Départementale)	SAINTE-FEREOLE	
		621030.34 187142	6505740.2 112247	D979 (Départementale)	SAINT-MERD-LES-OUSSINES	
COMMUNE DE CLERGOUX (19) COMMUNE DE SAINT-PAUL (19) CTRB TULLE	la croix du don	613118.04 253549	6457142.3 009316	D978 (Départementale)	SAINT-PAUL	
COMMUNE DE CLERGOUX (19) CTRB TULLE	la seigne	613001.03 582623	6456558.4 522501	D978 (Départementale)	SAINT-PAUL	
COMMUNE DE CLERGOUX (19) COMMUNE DE SAINT-PAUL (19) COMMUNE D'ESPAGNAC (19) CTRB TULLE	Le Pouget	612554.59 636278	6461979.4 504205	D978 (Départementale)	ESPAGNAC	
COMMUNE DE ROSIERS-D'EGLETONS (19)		621309.25 205595	6476545.7 270504	D142 E2 (Départementale)	ROSIERS-D'EGLETONS	
COMMUNE DE ROSIERS-D'EGLETONS (19)		621309.97 83663	6476554.7 712077	D1089 (Départementale), D26 (Départementale)	ROSIERS-D'EGLETONS	
COMMUNE DE LAFAGE-SUR-SOMBRE (19) COMMUNE DE MARCILLAC-LA-CROISILLE (19) COMMUNE DE SAINT-MERD-DE-LAPLEAU (19) CTRB USSEL		630690.97 264118	6460486.7 172454	D978 (Départementale)	SAINT-MERD-DE-LAPLEAU	
	Laval	634229.10 440807	6505524.4 63825	D979 (Départementale)	SORNAC	
CTRB TULLE	IE COUDE RT	605628.44 470838	6486963.8 589716	D940 (Départementale)	MADRANGES	

Gestionnaires	Lieu-dit	Coord X	Coord Y	Raccordement au réseau principal	Communes	Prescriptions
COMMUNE DE CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE (19) COMMUNE DE CLERGOUX (19) COMMUNE D EYREIN (19) CTRB TULLE CTRB USSEL		617840.16 617833	6467425.5 062276	D1089 (Départementale)	CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE	
COMMUNE DE DARNETS (19) CTRB USSEL		631219.76 792925	6479789.9 752685	D1089 (Départementale)	DARNETS	
COMMUNE DE LAFAGE-SUR-SOMBRE (19) COMMUNE DE LAVAL-SUR-LUZEGE (19) COMMUNE DE MARCILLAC-LA-CROISILLE (19) COMMUNE DE SAINT-MERD-DE-LAPLEAU (19) CTRB USSEL	Croisement du Graulier	631047.31 110373	6464949.9 303135	D18 (Départementale), D978 (Départementale)	SAINT-HILAIRE-FOISSAC	
COMMUNE D ARGENTAT (19) COMMUNE DE NEUVILLE (19) CTRB TULLE	Salgues	612132.49 868734	6445967.9 771548	D1120 (Départementale)	NEUVILLE	
CTRB TULLE	le Viillard	610795.99 480173	6440595.2 457701	D1120 (Départementale)	MONCEAUX-SUR-DORDOGNE	
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION TULLE AGGLO COMMUNE DE CORNIL (19) CTRB TULLE	les Bordes	598845.62 092994	6456506.8 943748	D940 (Départementale)	CORNIL	
COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LA-MEANNE (19)	le Pas Peyroux	620535.46 382279	6449876.8 244471	D18 (Départementale)	SAINT-MARTIN-LA-MEANNE	
COMMUNE DE ROSIERS-D'EGLÉTONS (19) CTRB USSEL	le Puy de Ceyre	620814.30 724796	6476496.1 870981	D1089 (Départementale)	ROSIERS-D'EGLÉTONS	

Gestionnaires	Lieu-dit	Coord X	Coord Y	Raccordement au réseau principal	Communes	Prescriptions
COMMUNE DE LAFAGE-SUR-SOMBRE (19) COMMUNE DE LAVAL-SUR-LUZEGE (19) COMMUNE DE MARCILLAC-LA-CROISILLE (19) COMMUNE DE SAINT-MERD-DE-LAPLEAU (19) CTRB USSEL	le Poteau du Gay	632289.89 44744	6463210.4 240316	D18 (Départementale), D978 (Départementale)	LAVAL-SUR-LUZEGE	
	Le Géant	589911.94 742628	6458343.4 571905	D1089 (Départementale)	SAINTE-FEREOLE	
COMMUNE DE SAINT-JULIEN-AUX-BOIS (19)	la Prade	631786.42 32989	6447882.1 606084	D980 (Départementale)	SAINTE-JULIEN-AUX-BOIS	
COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-LAVOLPS (19) COMMUNE DE SAINT-PARDOUX-LE-VIEUX (19) CTRB USSEL	Endevay sse	639726.13 471206	6500108.2 471089	D982 (Départementale)	SAINTE-GERMAIN-LAVOLPS	
COMMUNE D AFFIEUX (19) CTRB TULLE	Merciel	603894.13 516723	6488574.7 272549	D940 (Départementale)	AFFIEUX	Voir arrêté
COMMUNE D EGLETONS (19)	Marzeix	623852.58 301782	6481370.7 785529	D16 (Départementale)	EGLETONS	
		621712.95 256344	6485673.2 939458	D16 (Départementale)	PERET-BEL-AIR	
	Puy la Croix	659903.95 983561	6491752.7 329536	D1089 (Départementale)	MONESTIER-PORT-DIEU	
COMMUNE D USSEL (19)	Le Queyriaux	640389.60 607325	6499261.0 292148	D1089 (Départementale)	CHAVEROUCHE	
COMMUNE D ALLEYRAT (19) COMMUNE DE MEYMAC (19) CTRB USSEL		640492.07 514746	6498426.0 762451	D979 (Départementale)	ALLEYRAT	
COMMUNE DE BUGEAT (19) CTRB USSEL	Le massoutre	617159.60 66466	6499213.2 533506	D979 (Départementale)	BUGEAT	



Gestionnaires	Lieu-dit	Coord X	Coord Y	Raccordement au réseau principal	Communes	Prescriptions
COMMUNE DE PEROLS-SUR-VÉZÈRE (19) COMMUNE DE SAINT-MERD-LES-OUSSINES (19) CTRB USSEL	Les combes	624133.77 340993	6503499.9 118301	D979 (Départementale)	SAINT-MERD-LES-OUSSINES	
	Vieillemerard	613755.50 948745	6466093.5 075852	D978 (Départementale)	SAINT-MARTIAL-DE-GIMEL	
CTRB USSEL		654198.81 350087	6502750.9 997436	D1089 (Départementale)	AIX	
CTRB USSEL		653894.93 301796	6502193.6 950045	D1089 (Départementale)	AIX	
COMMUNE DE LA COURTINE (23) COMMUNE DE SORNAC (19) CTRB USSEL UTT AUBUSSON		638866.41 771284	6511572.3 339081		SORNAC	
COMMUNE DE LA COURTINE (23) COMMUNE DE SORNAC (19) COMMUNE DU MAS-D'ARTIGE (23) UTT AUBUSSON		638865.58 20202	6511574.8 647037		SORNAC	
COMMUNE DE SAINT-JULIEN-AUX-BOIS (19)		631273.02 535492	6447394.8 823358	D980 (Départementale)	SAINT-JULIEN-AUX-BOIS	
COMMUNE DE SAINT-PRIVAT (19) CTRB TULLE		628495.32 025621	6449841.8 114837	D980 (Départementale)	SAINT-PRIVAT	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TULLE COMMUNE DE CHAMEYRAT (19) CTRB TULLE		598442.28 220191	6463175.1 049779		CHAMEYRAT	
	Neuville	635837.96 604048	6503583.5 389997	D36 (Départementale), D979 (Départementale)	SORNAC	
	Neuville	635827.53 325895	6503594.3 786951	D979 (Départementale)	SORNAC	

Gestionnaires	Lieu-dit	Coord X	Coord Y	Raccordement au réseau principal	Communes	Prescriptions
COMMUNE DE COMBRESSOL (19) CTRB USSEL	Bonnesagne	636461.17 938297	6484955.2 942434	D1089 (Départementale)	COMBRESSOL	Privilégier sortie par la croix d'osier par rd 1089 carrefour Bonnessagne direction la Chapelle difficile
COMMUNE DU JARDIN (19) CTRB USSEL	Marcouyeux	626330.05 380642	6470556.6 031189	D18 (Départementale)	LE JARDIN	
COMMUNE DE MONTAIGNAC-SAINTHIPPOLYTE (19) CTRB TULLE CTRB USSEL		622247.45 149804	6471372.5 670052	D1089 (Départementale)	MONTAIGNAC-SAINTHIPPOLYTE	
COMMUNE DE NEUVILLE (19) CTRB TULLE		607631.47 993031	6446164.7 662974		NEUVILLE	
COMMUNE DE CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE (19)		624992.14 912856	6468465.4 676212	D18 (Départementale)	CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE	
COMMUNE D ARGENTAT (19) COMMUNE DE NEUVILLE (19) CTRB TULLE		610373.00 339102	6446100.0 440421	D1120 (Départementale)	NEUVILLE	
COMMUNE D USSEL (19)	Les Vayres	644897.74 460517	6492392.3 979759	D1089 (Départementale)	USSEL	
COMMUNE DE PALISSE (19) COMMUNE DE SAINT-ANGEL (19) CTRB USSEL	Champier	640830.92 060954	6482131.6 245187	D1089 (Départementale)	PALISSE	
COMMUNE DE SAINT-CIRGUES-LA-LOUTRE (19) COMMUNE DE SAINT-JULIEN-AUX-BOIS (19) COMMUNE DE SAINT-PRIVAT (19) CTRB TULLE		630396.53 673399	6445531.9 10893		SAINTE-JULIEN-AUX-BOIS	
CTRB TULLE	LE CHENE DES BERGERES	611925.04 530301	6472457.8 769758	D1089 (Départementale), D26 (Départementale)	CORREZE	

Gestionnaires	Lieu-dit	Coord X	Coord Y	Raccordement au réseau principal	Communes	Prescriptions
COMMUNE D AIX (19) CTRB USSEL	La Marsalouse	652997.11 504524	6501037.7 502713	D1089 (Départementale)	AIX	
COMMUNE DE MONESTIER-PORT-DIEU (19) COMMUNE DE SARROUX SAINT JULIEN (19) CTRB USSEL	LINAR EIX	659072.03 642252	6486983.7 186379	D979 (Départementale)	MONESTIER-PORT-DIEU	
COMMUNE DE MESTES (19) COMMUNE DE VALIERGUES (19) CTRB USSEL	LA VERGNE BLANCHE	644378.23 547785	6485478.5 882302	D979 (Départementale), D982 (Départementale)	VALIERGUES	
COMMUNE DE MESTES (19) COMMUNE DE VALIERGUES (19) CTRB USSEL	LA VERGNE BLANCHE	644343.65 836565	6485495.0 953463	D979 (Départementale), D982 (Départementale)	VALIERGUES	
COMMUNE DE SARROUX SAINT JULIEN (19) CTRB USSEL	THALAMY	657881.59 359118	6490092.8 122252	D979 (Départementale)	THALAMY	
CTRB TULLE		608654.48 486955	6448539.9 422806		ALBUSSAC	
COMMUNE DE MASSERET (19) COMMUNE DE SALON-LA-TOUR (19) CTRB BRIVE	La Verdie	587123.46 588285	6489120.9 260323	A20 (Autoroute)	SALON-LA-TOUR	
COMMUNE DE MERCOEUR (19) CTRB TULLE		619729.61 176021	6437486.0 559151	D1120 (Départementale)	MERCOEUR	
CTRB TULLE		610177.39 474987	6506896.3 783138	D940 (Départementale)	LACELLE	
COMMUNE D ESPAGNAC (19) CTRB TULLE	le pouget	612789.54 665695	6462083.6 941011		ESPAGNAC	
COMMUNE DE SAINT-BONNET-ELVERT (19) COMMUNE DE SAINT-CHAMANT (19) CTRB TULLE		616619.34 501758	6451208.8 424345	D1120 (Départementale)	SAINT-BONNET-ELVERT	

Gestionnaires	Lieu-dit	Coord X	Coord Y	Raccordement au réseau principal	Communes	Prescriptions
COMMUNE DE CHAPELLE-SPINASSE (19) COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-FOISSAC (19) COMMUNE DE SOURSAC (19) CTRB USSEL		638822.20 845508	6467017.3 877214	D18 (Départementale)	LATRONCHE	
COMMUNE DE LATRONCHE (19) COMMUNE DE NEUVIC (19) CTRB USSEL		638814.90 270835	6467000.3 168519	D982 (Départementale)	LATRONCHE	
COMMUNE DE SAINT-ANGEL (19) CTRB USSEL		638434.72 354139	6485425.7 488576	A89 (Autoroute),D108 9 (Départementale)	SAINT-ANGEL	
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION TULLE COMMUNE DE CORREZE (19) CTRB TULLE	Le Bech	611668.50 916682	6473031.7 812575	D1089 (Départementale), D26 (Départementale)	CORREZE	
COMMUNE DE COMBRESSOL (19) COMMUNE DE MAUSSAC (19) COMMUNE DE MEYMAC (19) COMMUNE DE PALISSE (19) COMMUNE DE PEROLS-SUR-VÉZERE (19) COMMUNE DE SAINT-ANGEL (19) CTRB USSEL		638469.35 021737	6485257.2 012504	D979 (Départementale)	SAINT-ANGEL	
COMMUNE D AURIAC (19) COMMUNE DE SAINT-JULIEN-AUX-BOIS (19) CTRB TULLE	Peuch de job	631007.42 949847	6457153.2 75263	D980 (Départementale)	AURIAC	

Gestionnaires	Lieu-dit	Coord X	Coord Y	Raccordement au réseau principal	Communes	Prescriptions
COMMUNE DE NEUVIC (19) COMMUNE DE PALISSE (19) COMMUNE DE SAINT-ANGEL (19) CTRB USSEL		641647.24 231988	6479064.5 044008	D1089 (Départementale), D979 (Départementale)	NEUVIC	
COMMUNE DE COMBRESSOL (19) COMMUNE DE MAUSSAC (19) COMMUNE DE MEYMAC (19) COMMUNE DE NEUVIC (19) COMMUNE DE PALISSE (19) CTRB USSEL		641641.92 668188	6479060.0 187628	D979 (Départementale)	NEUVIC	
CTRB USSEL	Le Pont de chalons	654056.57 442804	6502868.4 879268	D1089 (Départementale)	AIX	
COMMUNE D AIX (19) CTRB USSEL	LA BASCO ULERGUÉ	651566.35 702353	6502829.2 132803	D1089 (Départementale)	AIX	
COMMUNAUTE D AGGLOMERATION TULLE COMMUNE DE CORNIL (19) COMMUNE DE SAINTE-FORTUNADE (19) CTRB TULLE	Les bordes	598817.79 267537	6456588.3 57679	D1089 (Départementale), D940 (Départementale)	CORNIL	
COMMUNE DE MEYMAC (19) CTRB USSEL	Le Vert	636849.57 758048	6496079.3 931366	D979 (Départementale)	MEYMAC	
CTRB USSEL		644493.95 167606	6499412.0 267181	D982 (Départementale)	SAINT-PARDOUX-LE-VIEUX	
COMMUNE DE MEYMAC (19) COMMUNE DE SORNAC (19) CTRB USSEL		633498.41 373834	6505400.1 211137	D979 (Départementale)	SORNAC	

Gestionnaires	Lieu-dit	Coord X	Coord Y	Raccordement au réseau principal	Communes	Prescriptions
COMMUNE DE LACELLE (19) CTRB TULLE	perols	606957.48 488902	6503749.6 009709	D940 (Départementale)	LACELLE	Remise en état à la fin du chantier. Faire attention à la croix au niveau de la route des Gouttes Jumelles lors de la manœuvre de demi-tour. Etat des lieux en fin de chantier avec Mr DARLAVOIX.
COMMUNE D AIX (19) COMMUNE D USSEL (19) CTRB USSEL	Le Grandch er	649212.20 996666	6501177.5 515403	D1089 (Départementale)	AIX	
COMMUNE D AIX (19) COMMUNE D USSEL (19)	Le Grandch er	650105.90 782361	6501029.8 36571	D1089 (Départementale)	AIX	
COMMUNE DE SERILHAC (19) CTRB BRIVE		601139.26 810834	6446549.5 394224	D940 (Départementale)	SERILHAC	
COMMUNE DE COUFFY-SUR-SARSONNE (19) COMMUNE DE LAMAZIERE-HAUTE (19) CTRB USSEL		654626.72 988544	6508592.3 351116	D982 (Départementale)	LAMAZIERE-HAUTE	
COMMUNE DE SERILHAC (19) CTRB BRIVE		601786.22 750028	6446633.7 41516	D940 (Départementale)	SERILHAC	
CTRB BRIVE		601404.46 010739	6446960.3 510231	D940 (Départementale)	BEYNAT	
COMMUNE DE BEYNAT (19)		598737.25 395431	6447882.5 94786		BEYNAT	
COMMUNE DE BEYNAT (19) CTRB BRIVE CTRB TULLE		598690.51 251627	6447884.2 847548	D940 (Départementale)	BEYNAT	
COMMUNE DE PERET-BEL-AIR (19) CTRB USSEL		624536.04 178694	6486184.4 03977	D16 (Départementale)	PERET-BEL-AIR	
COMMUNE DE PERET-BEL-AIR (19) CTRB USSEL		624055.92 192488	6485194.0 594025	D16 (Départementale)	PERET-BEL-AIR	

Gestionnaires	Lieu-dit	Coord X	Coord Y	Raccordement au réseau principal	Communes	Prescriptions
COMMUNE DE MARCILLAC-LA-CROISILLE (19)	le Puy Jaloux	622349.03 608186	6461765.8 546333	D18 (Départementale)	MARCILLAC-LA-CROISILLE	
COMMUNE D AFFIEUX (19) CTRB TULLE	Les Tizaux	602969.29 321464	6489376.6 456288		AFFIEUX	
COMMUNE DE LUBERSAC (19) COMMUNE DE SAINT-JULIEN-LE-VENDÔMOIS (19) COMMUNE DE SAINT-MARTIN-SEPERT (19) COMMUNE DE SALON-LA-TOUR (19) CTRB BRIVE	Meilhards	567752.56 546699	6484653.3 129542		SAINT-JULIEN-LE-VENDOMOIS	
COMMUNE DE CHAMEYRAT (19) COMMUNE DE CORNIL (19) CTRB TULLE		597729.33 950791	6459356.7 302624	D1089 (Départementale)	CHAMEYRAT	
COMMUNE DE PALISSE (19) COMMUNE DE SAINT-ANGEL (19) CTRB USSEL		638025.77 364068	6484048.1 039218	D1089 (Départementale)	PALISSE	
COMMUNE DE COMBRESSOL (19) COMMUNE DE PALISSE (19) CTRB USSEL		638025.37 489746	6484030.5 592204	D1089 (Départementale)	PALISSE	
COMMUNE D ALLEYRAT (19) COMMUNE DE MEYMAC (19) COMMUNE DE SAINT-ANGEL (19) CTRB USSEL	La Besse	638828.90 332787	6493720.8 992999	D979 (Départementale)	SAINT-ANGEL	
COMMUNE D EGLETONS (19)		623292.24 957465	6480697.2 966279	D16 (Départementale)	EGLETONS	
COMMUNE DE SOUDAINE-LAVINADIÈRE (19)	Le Chatenet	600160.25 79364	6493416.2 590191	D3 (Départementale)	SOUDAINE-LAVINADIÈRE	

Gestionnaires	Lieu-dit	Coord X	Coord Y	Raccordement au réseau principal	Communes	Prescriptions
COMMUNE D AIX (19)		651576.01 096992	6498770.0 341182	D1089 (Départementale)	AIX	





Préfecture / Cabinet du Préfet / Service des sécurités /  
Bureau interministériel de défense et de protection civiles

19-2020-05-26-001

Arrêté portant agrément relatif à l'acquisition, la détention  
et l'utilisation des artifices de divertissement destinés à être  
lancé par un mortier



### Arrêté n°

portant agrément relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation  
des artifices de divertissement destinés à être lancé par un mortier

Le Préfet de la Corrèze,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le Code de la défense ;

Vu le décret n° 2019-540 du 28 mai 2019 relatif à l'agrément technique des installations de produits  
explosifs et à la mise en œuvre d'articles pyrotechniques ;

Vu le décret n°2010-580 du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des  
artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre ;

Vu la demande d'agrément présentée le 08 février 2020 par Monsieur Jean Claude Dufaud et l'ensemble  
des pièces annexées,

Vu l'avis favorable émis par les services de la gendarmerie nationale le 22 avril 2020

Sur proposition du directeur de cabinet,

ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup>** : L'agrément prévu à l'article 4 du décret n° 2010-580 susvisé est délivré à :

- Nom : **DUFAUD**
- Prénom : **Jean Claude**
- Date et lieu de naissance : **25 avril 1962 à Bourron Marlotte (77)**
- Demeurant : **Chouzioux – 19290 Peyrelevade**

en vue de l'acquisition, la détention et la mise en œuvre des artifices de divertissement de catégorie F4 et  
des articles pyrotechniques destinés au théâtre de la catégorie T2.

**Article 2** : Le présent agrément a une durée de validité de 5 ans.

**Article 3** : Le directeur de cabinet, le commandant du groupement de gendarmerie départementale  
de la Corrèze sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Tulle, le **26 MAI 2020**

Pour le préfet et par délégation,  
Le directeur de cabinet,

Venceslas Bubenicek

Préfecture / Direction de la coordination des politiques  
publiques et de l'appui territorial / Bureau de la  
coordination administrative interministérielle

19-2020-05-29-004

Arrêté

portant délégation de signature à M. Bernard LIDIN,  
administrateur des finances publiques,  
directeur départemental des finances publiques de la  
Corrèze par intérim,  
en matière d'actes relevant du pouvoir adjudicateur



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CORRÈZE

**Arrêté**  
**portant délégation de signature à M. Bernard LIDIN,**  
**administrateur des finances publiques,**  
**directeur départemental des finances publiques de la Corrèze par intérim,**  
**en matière d'actes relevant du pouvoir adjudicateur**

Le préfet de la Corrèze,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu le décret n°92-604 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 portant charte de déconcentration ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°2010-687 du 24 juin 2010;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 9 mai 2018 portant nomination de M. Frédéric Veau, préfet de la Corrèze ;

Vu l'arrêté du 25 mai 2020 chargeant M. Bernard LIDIN, administrateur des finances publiques, de l'intérim de la direction départementale des finances publiques de la Corrèze et fixant au 1<sup>er</sup> juin 2020 la date d'installation de M. Bernard LIDIN dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques de la Corrèze par intérim ;

Vu l'arrêté du 27 août 2018 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Marie-Céline DESSUGE-VIDRIS, administratrice des finances publiques adjointe, directrice du pôle pilotage ressources ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Corrèze,

**Arrête :**

**Article 1er.-** Délégation est donnée à M. Bernard LIDIN, administrateur des finances publiques, chargé de l'intérim de la direction départementale des finances publiques de la Corrèze, à l'effet de signer, dans la mesure où ils relèvent de ses attributions, les actes relevant du pouvoir adjudicateur, à l'exception de ceux portant engagement, liquidation et ordonnancement au sens du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012.

**Article 2.-** Délégation est donnée à Mme Marie-Céline DESSUGE-VIDRIS, administratrice des finances publiques adjointe, responsable du pôle pilotage et ressources - Etat de la direction départementale des finances publiques de la Corrèze, à l'effet de signer, dans la mesure où ils relèvent de ses attributions, les actes d'ordonnancement secondaire dans les limites de l'arrêté du 27 août 2018 susvisé et relevant du pouvoir adjudicateur.

**Article 3.-** L'arrêté du 27 août 2018 est abrogé.

**Article 4.-** Le secrétaire général de la préfecture, le directeur départemental des finances publiques de la Corrèze par intérim et la responsable du pôle pilotage et ressources - Etat de la direction départementale des finances publiques de la Corrèze, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corrèze.

Tulle, le 29 MAI 2020



Frédéric Veau

Préfecture / Direction de la coordination des politiques  
publiques et de l'appui territorial / Bureau de la  
coordination administrative interministérielle

19-2020-05-29-005

Arrêté

portant délégation de signature en matière de régime  
d'ouverture au public des services déconcentrés de la  
direction départementale de la Corrèze



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CORRÈZE

**Arrêté**  
**portant délégation de signature en matière de régime d'ouverture au public des services déconcentrés de la direction départementale de la Corrèze**

Le Préfet de la Corrèze  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, notamment ses articles 26 et 43 ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du 9 mai 2018 portant nomination de M. Frédéric VEAU, préfet de la Corrèze ;

Vu l'arrêté du 25 mai 2020 chargeant M. Bernard LIDIN, administrateur des finances publiques, de l'intérim de la direction départementale des finances publiques de la Corrèze et fixant au 1<sup>er</sup> juin 2020 la date d'installation de M. Bernard LIDIN dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques de la Corrèze par intérim ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Corrèze,

**ARRÊTE :**

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à M. Bernard LIDIN, administrateur des finances publiques, chargé de l'intérim de la direction départementale des finances publiques de la Corrèze, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les arrêtés relatifs aux jours et horaires d'ouverture au public des services de la direction départementale des finances publiques de la Corrèze.

**Article 2 :** Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental intérimaire des finances publiques de la Corrèze, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corrèze.

Tulle, le 29 MAI 2020

Le Préfet

Frédéric VEAU



Préfecture / Direction de la coordination des politiques  
publiques et de l'appui territorial / Bureau de la  
coordination administrative interministérielle

19-2020-05-29-006

Arrêté

portant délégation de signature en matière d'ouverture ou  
de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de  
la direction départementale de la Corrèze



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CORRÈZE

### Arrêté

## portant délégation de signature en matière d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la direction départementale de la Corrèze

Le Préfet de la Corrèze  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, notamment ses articles 26 et 43 ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du 9 mai 2018 portant nomination de M. Frédéric VEAU, préfet de la Corrèze ;

Vu l'arrêté du 25 mai 2020 chargeant M. Bernard LIDIN, administrateur des finances publiques, de l'intérim de la direction départementale des finances publiques de la Corrèze et fixant au 1<sup>er</sup> juin 2020 la date d'installation de M. Bernard LIDIN dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques de la Corrèze par intérim ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Corrèze,

### ARRÊTE :

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à M. Bernard LIDIN, administrateur des finances publiques, chargé de l'intérim de la direction départementale des finances publiques de la Corrèze, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les arrêtés relatifs à la fermeture exceptionnelle des services de la direction départementale des finances publiques de la Corrèze.

**Article 2 :** Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental intérimaire des finances publiques de la Corrèze, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Corrèze.

Tulle, le 29 MAI 2020

Le Préfet

Frédéric VEAU

Préfecture / Direction de la coordination des politiques  
publiques et de l'appui territorial / Bureau de la  
coordination administrative interministérielle

19-2020-05-29-002

Arrêté portant délégation de signature à M. Bernard  
LIDIN, directeur départemental des finances publiques de  
la Corrèze par intérim,  
-Gestion financière de la Cité administrative de Tulle-



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CORRÈZE

**Arrêté**  
**portant délégation de signature à M. Bernard LIDIN,**  
**directeur départemental des finances publiques de la Corrèze par intérim,**  
**- Gestion financière de la Cité administrative de Tulle -**

Le Préfet de la Corrèze  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, modifié par le décret n° 2005-1621 du 22 décembre 2005, par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu les arrêtés interministériels du 21 décembre 1982 modifiés portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués pour le budget du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, et du ministre délégué auprès du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du budget ;

Vu le décret du 9 mai 2018 portant nomination de M. Frédéric VEAU, préfet de la Corrèze ;

Vu l'arrêté du 25 mai 2020 chargeant M. Bernard LIDIN, administrateur des finances publiques, de l'intérim de la direction départementale des finances publiques de la Corrèze et fixant au 1<sup>er</sup> juin 2020 la date d'installation de M. Bernard LIDIN dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques de la Corrèze par intérim ;

Sur la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Corrèze,

**Arrête :**

**Article 1er.-** Délégation de signature est donnée à M. Bernard LIDIN, directeur départemental des finances publiques de la Corrèze par intérim, à l'effet :

1. d'émettre et d'adresser, à chaque ordonnateur secondaire délégué affectataire de locaux au sein de la Cité administrative de Tulle ou au représentant des occupants ayant une personnalité juridique et financière différente de celle de l'Etat, les titres de perception pour la quote-part des charges de fonctionnement qui lui incombe ;
2. d'engager des dépenses de fonctionnement liées à la gestion de la Cité administrative de Tulle ;
3. de mandater les dépenses de fonctionnement liées à la gestion de la Cité administrative de Tulle.

**Article 2.-** Conformément à l'article 44 du décret du 29 avril 2004 modifié par le décret du 22 février 2008 susvisé, M. Bernard LIDIN, directeur départemental des finances publiques de la Corrèze par intérim peut, sous sa responsabilité, subdéléguer sa signature à des fonctionnaires placés sous son autorité, par arrêté pris au nom du préfet.

Cet arrêté fixe la liste nominative de ses subordonnés, habilités à signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles délégation lui a été donnée par le préfet et définit les matières et attributions sur lesquelles une subdélégation est conférée.

Le préfet peut, dans les mêmes formes, mettre fin à tout ou partie de cette délégation ainsi qu'aux subdélégations s'y rapportant, le cas échéant.

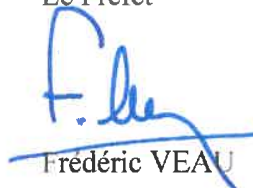
Ces arrêtés de subdélégation seront adressés au préfet et feront l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

**Article 3.-** Le présent arrêté abroge l'arrêté du 4 juin 2018 portant délégation de signature à M. Jean-François ODRU, pour la gestion financière de la cité administrative de Tulle, ainsi que toutes dispositions contraires au présent arrêté figurant dans des arrêtés préfectoraux antérieurs.

**Article 4. -** Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental des finances publiques de la Corrèze par intérim sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs et affiché dans les locaux de la préfecture de la Corrèze et de la cité administrative de Tulle pendant deux mois.

Tulle, le 29 MAI 2020

Le Préfet



Frédéric VEAU

Préfecture / Direction de la coordination des politiques  
publiques et de l'appui territorial / Bureau de la  
coordination administrative interministérielle

19-2020-05-29-003

Arrêté portant délégation de signature en matière de  
transmission aux collectivités locales et établissements  
publics locaux à fiscalité propre de divers états et  
informations nécessaires au vote du produit fiscal à M.  
Bernard LIDIN, directeur départemental des finances  
publiques de la Corrèze, par intérim



PRÉFET DE LA CORRÈZE

**Arrêté portant délégation de signature en matière de transmission aux collectivités locales et établissements publics locaux à fiscalité propre de divers états et informations nécessaires au vote du produit fiscal à M. Bernard LIDIN, directeur départemental des finances publiques de la Corrèze, par intérim**

Le Préfet de la Corrèze,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu les articles D. 1612-1 à D. 1612-5 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 9 mai 2018 portant nomination de M. Frédéric VEAU, préfet de la Corrèze ;

Vu l'arrêté du 25 mai 2020 chargeant M. Bernard LIDIN, administrateur des finances publiques, de l'intérim de la direction départementale des finances publiques de la Corrèze et fixant au 1<sup>er</sup> juin 2020 la date d'installation de M. Bernard LIDIN dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques de la Corrèze par intérim ;

Sur la proposition du secrétaire général de la préfecture de la Corrèze ;

**ARRÊTE :**

**Art. 1.** - Délégation est donnée à M. Bernard LIDIN, administrateur des finances publiques, chargé de l'intérim de la direction départementale des finances publiques de la Corrèze, à l'effet de communiquer chaque année aux collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre du département les différents états indiquant, notamment, conformément aux articles D. 1612-1 à D. 1612-5 du code général des collectivités territoriales, le montant prévisionnel des bases nettes imposables, les taux nets d'imposition adoptés l'année précédente et les autres informations nécessaires au vote du produit fiscal.

**Art. 2.** - Le présent arrêté abroge l'arrêté préfectoral du 11 juin 2018 donnant délégation de signature à M. Jean-François ODRU ainsi que toutes dispositions contraires au présent arrêté figurant dans des arrêtés préfectoraux antérieurs.

**Art. 3.** - Le secrétaire général de la préfecture de la Corrèze et le directeur départemental des finances publiques de la Corrèze par intérim, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Tulle, le 29 MAI 2020

Le Préfet

Frédéric VEAU

Préfecture / Direction de la coordination des politiques  
publiques et de l'appui territorial / Bureau de la  
coordination administrative interministérielle

19-2020-05-29-001

Arrêté préfectoral portant délégation de signature en  
matière domaniale à M. Bernard LIDIN, directeur  
départemental des finances publiques de la Corrèze par  
intérim





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CORRÈZE

**Arrêté préfectoral  
portant délégation de signature en matière domaniale  
à M. Bernard LIDIN, directeur départemental des finances publiques de la Corrèze  
par intérim,**

Le Préfet de la Corrèze,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code du domaine de l'Etat ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu l'ordonnance n° 2006-460 du 21 avril 2006 relative à la partie législative du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le décret du 9 mai 2018 portant nomination de M. Frédéric VEAU, préfet de la Corrèze ;

Vu l'arrêté du 25 mai 2020 chargeant M. Bernard LIDIN, administrateur des finances publiques, de l'intérim de la direction départementale des finances publiques de la Corrèze et fixant au 1<sup>er</sup> juin 2020 la date d'installation de M. Bernard LIDIN dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques de la Corrèze par intérim ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1972 rendant applicable dans le département le régime des procédures foncières institué par les articles R. 1212-9 à R. 1212-16 du code général de la propriété des personnes publiques, par le décret n° 67-568 du 12 juillet 1967 relatif à la réalisation des acquisitions foncières pour le compte des collectivités publiques dans certains départements et par l'article 4 du décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires du code général de la propriété des personnes publiques ;

Sur la proposition du secrétaire général de la préfecture,

### Arrête :

**Article 1er.-** Délégation de signature est donnée à M. Bernard LIDIN, administrateur des finances publiques, chargé de l'intérim de la direction départementale des finances publiques de la Corrèze à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les décisions, contrats, conclusions, mémoires et, d'une façon plus générale, tous les actes, y compris les actes de procédure, se rapportant aux questions, affaires ou matières suivantes :

Numéro	Nature des attributions	Références
1	Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature au nom de l'Etat des actes de gestion, d'utilisation et de cession des biens domaniaux	Art. L. 3212-2, R. 1111-2, R. 2123-2, R. 2123-8, R. 2222-1, R. 2222-6, R. 2222-9, R. 2222-15, R. 2222-24, R. 3211-3, R. 3211-4, R. 3211-6, R. 3211-7, R. 3211-25, R. 3211-26, R. 3211-39, R. 3211-44 R. 3212-1 du code général de la propriété des personnes publiques, art. A. 116 du code du domaine de l'Etat, art. R. 322-8-1 du code de l'environnement.
2	Passation au nom de l'Etat des actes d'acquisition, de prise en location d'immeubles et de droits immobiliers ou de fonds de commerce intéressant les services publics civils ou militaires de l'Etat.	Art. R. 1212-1 et R. 4111-8 du code général de la propriété des personnes publiques.
3	Autorisation d'incorporation au domaine public des biens du domaine privé de l'Etat.	Art. R. 2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques.
4	Toutes opérations se rapportant à la passation et à la signature des conventions d'utilisation avec le service ou l'établissement utilisateur.	Art. R. 2313-3 et R. 4121-2 du code général de la propriété des personnes publiques.
5	Attribution des concessions de logements et passation des conventions d'occupation précaire avec astreinte.	Art. R. 2124-66, R. 2124-69, R. 2222-18 et R. 4121-3 du code général de la propriété des personnes publiques.
6	Instances domaniales de toute nature autres que celles qui se rapportent à l'assiette et au recouvrement des droits, redevances et produits domaniaux.	Art. R. 2331-1-1° et 2°, R. 2331-2, R. 2331-3, R. 2331-4, R. 2331-5, R. 2331-6, R. 3231-1, R. 3231-2 et R. 4111-11 du code général de la propriété des personnes publiques.
7	Dans les départements en « service foncier » : tous actes de procédures et toutes formalités relatifs aux acquisitions d'immeubles, de droits immobiliers ou de fonds de commerce poursuivies, soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, à l'exclusion de ceux visés aux articles R. 1212-12 et R. 1212-13 du code général de la propriété des personnes publiques	Art. R. 1212-9 à R. 1212-11, R. 1212-14 et R. 1212-23 du code général de la propriété des personnes publiques.  Art. 4 du décret n°2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux première, deuxième, troisième et quatrième parties réglementaires

	<p>et aux articles 4 et 5 du décret n° 67-568 du 12 juillet 1967 relatif à la réalisation d'acquisitions foncières pour le compte des collectivités publiques.</p> <p>Dans les cas d'opérations poursuivies pour le compte des départements, de communes ou d'établissements publics dépendant de ces collectivités, signature de la convention conclue avec ces collectivités ou établissements en vue de l'accomplissement de ces opérations par les services de la direction générale des finances publiques.</p>	<p>du code général de la propriété des personnes publiques.</p> <p>Décret n° 67-568 du 12 juillet 1967.</p> <p>Art. 59 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004.</p>
--	--	--

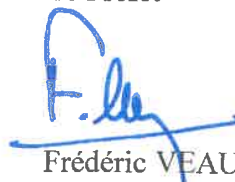
**Article 2.-** M. Bernard LIDIN, administrateur des finances publiques, chargé de l'intérim de la direction départementale des finances publiques de la Corrèze, peut donner sa délégation aux agents placés sous son autorité, pour signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles il a lui-même reçu délégation. Cette délégation de signature sera prise, au nom du Préfet de la Corrèze, par arrêté de délégation qui devra être transmis au Préfet de la Corrèze aux fins de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture.

**Article 3.-** Le présent arrêté abroge l'arrêté du 11 juin 2018, donnant délégation de signature à M. Jean-François ODRU en matière domaniale, ainsi que toutes dispositions contraires au présent arrêté figurant dans des arrêtés préfectoraux antérieurs.

**Article 4.-** Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental des finances publiques de la Corrèze par intérim sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture.

Tulle, le 29 MAI 2020

Le Préfet

  
Frédéric VEAU

